

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

---

4 FÉVRIER 2016

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccination contre la poliomyélite».....	4
1.2	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccin inactivé contre la poliomyélite».....	4
1.3	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évolution du contrôle des milieux d'accueil» .....	6
1.4	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crèches de Bruxelles» .....	7
1.5	Question de Mme Savine Moucheron à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «40 ans du musée du masque de Binche».....	8
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret “Arts de la scène”, présenté lors du dernier rendez-vous de Bouger les lignes» (article 76 du règlement)</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>Interpellation de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret relatif aux arts de la scène» (article 76 du règlement)</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>14</b>
4.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de nos centres culturels».....	14
4.2	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre enfance et jeunesse et bilan de l'opération Noël au théâtre».....	15
4.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Gratuité des manifestations culturelles» .....	16
4.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en œuvre d'une plate-forme culturelle numérique» .....	18
4.5	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création d'une Maison des fédérations artistiques» .....	19
<b>5</b>	<b>Interpellation de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Après Mons 2015: le cas du Manège. Mons et de la Médiathèque» (Article 76 du règlement)</b>	<b>19</b>
<b>6</b>	<b>Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre des directeurs de théâtre à l'encontre du Manège» (Article 76 du règlement)</b>	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>25</b>
7.1	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement des arrêtés d'application du décret arts plastiques» .....	25

7.2 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation du CSEP à la procédure d'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente» ..... 27

**8 Ordre des travaux**

**27**

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Philippe Knaepen, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

**1.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccination contre la poliomyélite»**

**1.2 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccin inactivé contre la poliomyélite»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Récemment, on pouvait lire dans la presse qu'une maman risquait une peine d'emprisonnement ainsi qu'une amende pour ne pas avoir fait vacciner son enfant contre la poliomyélite.

Ce vaccin est le seul obligatoire en Belgique et ce, depuis 1967. Cette obligation légale vise à protéger les enfants des risques de contamination et des séquelles désastreuses engendrées par la polio, mais aussi à protéger la société en évitant que ne réapparaissent les terribles épidémies que notre pays, entre autres, a connues avant la mise au point du vaccin et l'application de celui-ci.

Une attestation de vaccination contre la polio doit être introduite auprès de la commune du domicile au plus tard le jour des 18 mois de l'enfant. Cette modalité est-elle correctement suivie? Quel est le pourcentage d'attestations déposées dans les délais fixés? Des communes vous ont-elles déjà fait part de certaines difficultés rencontrées en la matière?

Avez-vous une idée du nombre de cas qui posent problème par an?

Même si ce genre de cas ne semble pas être courant, il convient de prendre toutes les dispositions, le cas échéant, pour que cela ne se reproduise plus.

Quelle est votre analyse de ce problème? Ne pensez-vous pas que la problématique peut découler d'une mauvaise connaissance de la part des parents de cette maladie, dont on ne recense plus

aucun cas en Belgique depuis 1979?

Ne faudrait-il pas refaire de l'information/de la sensibilisation sur les conséquences que pourrait avoir sa résurgence, sur l'importance du vaccin pour son éradication, etc.?

Quelle est l'information donnée par l'ONE à ce sujet? Qu'en est-il des informations fournies aux jeunes parents au-delà des consultations ONE?

Faut-il améliorer le système, éventuellement en coopération avec les autres niveaux de pouvoir directement concernés, à savoir les niveaux fédéral et régional?

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – La vaccination contre la poliomyélite est la seule vaccination obligatoire en Belgique.

Dans le cadre de l'analyse du budget 2016, on constate que le marché concernant le lot 7, c'est-à-dire ce vaccin, n'est pas attribué et ne sera probablement jamais lancé. À partir de 2016, ce vaccin ne sera disponible auprès de l'ONE que combiné à d'autres, qui eux ne sont pas obligatoires.

Les parents ne souhaitant pas faire d'autres vaccins ne pourront donc plus faire vacciner gratuitement leurs enfants contre la poliomyélite en consultation ONE.

Madame la Ministre, pouvez-vous me communiquer le nombre d'enfants qui ont été vaccinés contre la polio, via les services de l'ONE, par ce vaccin non combiné en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015?

Pouvez-vous nous donner les mêmes chiffres pour l'utilisation du vaccin combiné?

Pouvez-vous nous communiquer les différences de recours au vaccin isolé entre les différentes provinces?

Comment analysez-vous ces chiffres?

Selon vous, quel sera l'impact de la décision de ne plus offrir cette possibilité du vaccin isolé, notamment sur le taux de vaccination, sur le taux de fréquentation des consultations ONE ou encore sur la relation de confiance vis-à-vis de l'ONE?

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire quels ont été les montants consacrés dans les trois derniers exercices budgétaires à ce vaccin isolé? Je crois savoir qu'il s'agissait de petits montants.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le calendrier vaccinal élaboré par le Conseil supérieur de la santé recommande actuellement l'administration de quatre doses d'un vaccin combiné hexavalent: diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, Haemophilus influenza et hépatite B.

En ce qui concerne le nombre d'enfants vaccinés contre la polio par les services de l'ONE, il

y en avait 203 en 2011, 204 en 2012, 165 en 2013, 191 en 2014, 171 en 2015. C'est plus ou moins stable, mais il y a quand même une petite diminution.

Les chiffres d'utilisation du vaccin combiné hexavalent et tétravalent sont les suivants: 67 800 en 2011, 68 900 en 2012, 66 300 en 2013, 65 200 en 2014, 58 456 en 2015.

En ce qui concerne les différences de recours aux vaccins isolés entre les différentes provinces (proportion de vaccins monovalents antipolio distribués par province parmi les 685 vaccins distribués en 2015), on est à 4,6 % dans le Brabant wallon, 36,3 % à Bruxelles, 12,6 % dans le Hainaut, 27,8 % à Liège, 12,2 % dans le Luxembourg et 6,5 % à Namur. Il y a donc des disparités, même si certaines provinces sont plus peuplées que d'autres.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les enfants sont dans leur grande majorité vaccinés selon le calendrier vaccinal recommandé par le Conseil supérieur de la santé. Le refus de vaccination ou la demande d'un calendrier alternatif ne concerne que 2 % d'entre eux. De plus, le recours aux monovalents sur l'ensemble des vaccinations contre la poliomyélite représente environ 0,29 %, soit une très faible part.

Il n'est pas attendu que l'arrêt de la distribution du vaccin monovalent dans le cadre du nouveau marché ait un impact significatif sur le taux de vaccination et le taux de fréquentation des services de l'ONE. Bien que la vaccination contre la polio soit en effet la seule obligatoire en Belgique, le programme de vaccination recommande aussi la vaccination contre plusieurs maladies et il n'est donc pas incohérent que la fourniture gratuite des vaccins sous-jacente à ces recommandations ne comprenne pas le vaccin monovalent.

La décision de ne plus offrir cette possibilité de vaccin isolé a-t-elle un impact sur le taux de vaccination et sur le taux de fréquentation des consultations ou la relation de confiance? Selon une enquête sur la couverture vaccinale réalisée par Provac pour la Wallonie et par l'École de santé publique de l'ULB pour la Région de Bruxelles-Capitale, la vaccination avec le vaccin monovalent antipolio est marginale et limitée à quelques unités. Néanmoins, les parents désireux de ne pas suivre le calendrier recommandé par le Conseil supérieur de la santé et qui souhaitent avoir recours à un calendrier alternatif, peuvent toujours faire appel à l'ONE. L'Office continue de garantir la gratuité de l'acte vaccinal et les enfants de parents qui souhaitent utiliser le vaccin monovalent peuvent continuer à le recevoir: il suffit de demander au médecin vaccinateur une prescription médicale et de l'acheter en pharmacie – ce vaccin est largement remboursé par la mutuelle et ne coûte que 9 euros. Pour rappel, cela concerne par année moins de 200 enfants sur plus de 55 000 naissances en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant au pourcentage d'attestations de vaccination contre la polio, cette vaccination obligatoire étant du ressort fédéral, les communes ont pour mission de contrôler que les enfants sont correctement vaccinés. Cela se fait grâce à une attestation signée du médecin vaccinateur qui est remise aux parents quand l'ensemble des doses requises ont été administrées à l'enfant, soit vers l'âge de 15 mois. Les parents doivent le remettre à l'administration communale concernée, qui transmet ce document à l'instance fédérale responsable de son application. S'agissant d'une compétence fédérale, nous n'avons pas d'information directe sur le nombre d'attestations remises.

Par contre, nous disposons d'informations permettant de nous faire une idée de la situation: la couverture vaccinale pour les quatre doses de vaccin contre la polio avant l'âge de 18 mois est de 90,4 % en Wallonie et de 91,1 % à Bruxelles.

Ces données sont similaires à celles de la Banque de données médico-sociales (BDMS) pour les enfants ayant eu un bilan de santé à dix-huit mois au cours de la même année.

Cette couverture est nettement meilleure et est de 96,1 % pour les trois premières doses, administrées dans les premiers mois de la vie de l'enfant.

Les enquêtes ne prennent en compte que les vaccinations pour lesquelles les parents peuvent montrer à l'enquêteur un document signé du médecin. La couverture vaccinale est sans doute légèrement meilleure encore, car, en cas de non-présentation du carnet, on considère que la vaccination n'a pas eu lieu. Or, bien entendu, il y a des carnets qui se perdent, alors que le vaccin a effectivement été administré.

Il arrive qu'à la suite d'un rappel envoyé par la commune, des parents viennent régulièrement en consultation de nourrisson avec des enfants de plus de dix-huit mois dont le bilan de vaccination est incomplet. Le médecin demande alors une vaccination de rattrapage.

Un petit nombre de parents refusent toute vaccination. L'enquête Provac de 2012, qui porte sur 950 enfants, fait état d'un seul refus catégorique pour ce vaccin en Wallonie et aucun à Bruxelles. Cependant, cette enquête signale qu'en Wallonie, dix enfants n'ont pas reçu la première dose d'hexavalent pour 21, à Bruxelles, dont dix furent partiellement vaccinés à l'étranger.

Avec l'éradication de la maladie en Belgique et dans les pays limitrophes, la peur des effets secondaires liés au vaccin, largement véhiculés par les médias et les réseaux sociaux, l'emporte sur la crainte de la maladie. Il importe donc que les pouvoirs publics comme les médias informent régulièrement les parents sur les enjeux de cette politique de santé, ainsi que sur les dangers de cette maladie, de moins en moins connue.

La coopération entre les niveaux de pouvoir

fonctionne relativement bien pour ce qui regarde les missions de l'ONE, en particulier pour la politique de vaccination, dont celle de la poliomyélite. Il n'y a pas de cas de poliomyélite dans la population, car le taux de vaccination dépasse les 95 %. Les non-vaccinés sont donc protégés par les vaccinés. Néanmoins, si ce taux venait à chuter et que, conjointement, des cas de polio d'importation devaient apparaître, des épidémies localisées ne seraient pas à exclure. La défaillance de certains systèmes, comme en Grèce, où les vaccinations ne sont plus gratuites, ou des situations de guerre et d'exode pourraient changer l'état des choses.

Nous voulons donc absolument maintenir ce système performant de veille sanitaire en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Il faut souligner l'importance de sensibiliser les parents et de les maintenir suffisamment informés. C'est une maladie qui provoque de lourdes séquelles et dont l'issue, dans certains cas, heureusement rares, peut être fatale.

Promouvoir la vaccination contre la poliomyélite est une des missions prioritaires de l'ONE.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Je vais me pencher avec attention sur les chiffres que vous nous avez communiqués.

À l'heure de la mondialisation et de la démocratisation des voyages, il est tout à fait opportun de poursuivre cette politique préventive, même si les pays où sévit encore la maladie sont en nombre limité.

Vous m'avez tout à fait rassurée sur les choix budgétaires. Je vous remercie.

### **1.3 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évolution du contrôle des milieux d'accueil»**

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Madame la Ministre, en mai dernier, je vous interrogeais sur l'évolution du contrôle des milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce contrôle du respect des normes est l'un des dispositifs les plus importants pour garantir un accueil de qualité à un maximum d'enfants. Dans ce cadre, à mon grand étonnement, vous indiquiez dans votre réponse qu'il n'était pas possible de savoir combien de contrôles avaient été effectués en 2012, 2013 et 2014 dans nos milieux d'accueil. Il n'existait pas de comptabilisation systématique et centralisée des contrôles effectués. Face à ce constat que vous jugiez, comme moi, anormal, vous vous étiez engagée à demander que ce décompte soit désormais réalisé.

Cette comptabilisation a-t-elle commencé et, dans l'affirmative, disposez-vous déjà de données chiffrées?

Un autre aspect de ma question concernait le nombre de plaintes de la part des parents que l'ONE avait enregistrées. Vous m'aviez répondu que 55 plaintes avaient été traitées, chiffre relativement peu élevé qui pouvait paraître réconfortant. Malheureusement, ce chiffre ne tient pas compte des appels téléphoniques, des plaintes par courriel et peut-être de celles des plaintes adressées aux administrations subrégionales.

Disposez-vous aujourd'hui, du nombre de plaintes reçues par l'ONE (téléphone, courriel, courrier), ainsi que celles reçues par chaque administration subrégionale? Existe-t-il des différences par sous-région?

Certaines sous-régions connaissent une grave pénurie de places d'accueil. De nombreux parents n'ont pas d'autre choix que de «subir» leur sort, bien contents d'avoir une place. Ce contexte doit évidemment entrer en ligne de compte dans l'analyse des plaintes. Comment ce paramètre est-il intégré dans l'analyse des plaintes? Il semble y avoir une sous-estimation des plaintes. Il faut en tenir compte lors de cette analyse.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous l'avez indiqué, les milieux d'accueil sont accompagnés, contrôlés, évalués par les fameux agents Conseil pour ce qui concerne les accueillantes autonomes d'enfants et les coordinateurs Accueil pour les milieux d'accueil.

À la suite du petit entretien que nous avons eu à deux et sur la base de cette discussion, la direction de la coordination accueil de l'ONE a demandé à ses agents la comptabilisation des visites effectuées dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Une évaluation intermédiaire couvrant le premier semestre 2016 doit m'être fournie fin juillet 2016, puisqu'un nouveau système est organisé depuis janvier 2016. Nous aurons l'évaluation de toute l'année en janvier 2017. Les résultats de la comptabilisation du volet visites seront désormais publiés dans le rapport d'activités 2016 grâce à la pertinence de votre question qui m'a donné des éléments d'information dont je ne disposais pas. D'où l'intérêt de ces séances parlementaires!

En ce qui concerne les synergies et la nécessité de mieux coordonner la diffusion de l'information et les plaintes écrites reçues par l'ONE, nous avons une voie officielle. Ces informations sont centralisées à l'Administration centrale, à la Direction juridique et au sein des administrations subrégionales. Il est difficile de qualifier et, par conséquent, de quantifier les autres voies qui ne sont pas toujours écrites. En effet, il peut y avoir des appels téléphoniques, des contacts directs, des mails au-delà des courriers,

anonymes ou non. Il n'est pas toujours aisé de différencier les plaintes des demandes de renseignements et d'autres interpellations. Je peux cependant vous rassurer, toutes les plaintes officielles, demandes d'informations et interpellations font systématiquement l'objet d'un suivi par les services.

Quant aux liens avec les administrations subrégionales, les plaintes, demandes de renseignements et interpellations sont réceptionnées au secrétariat Accueil qui en accuse réception, en informe la coordinatrice Accueil ou l'agent Conseil concerné qui instruit le dossier en toute transparence. Les administrations subrégionales ont observé que les plaintes anonymes sont de moins en moins nombreuses et rares sont *in fine* les personnes qui refusent de laisser leurs coordonnées.

L'Office n'est pas le seul à surveiller les milieux d'accueil: les pompiers, l'AFSCA, Brulabo, anciennement dénommé Laboratoire intercommunal bruxellois de chimie et de bactériologie, les communes, l'inspection du travail interviennent également, parfois avec des inspections croisées. La Région bruxelloise étant dans une période de transition, nous sommes en train de trouver des solutions pour l'essentiel des plaintes concernant les milieux d'accueil qui n'ont pas régularisé leur situation à la suite de la nouvelle réglementation de *Kind & Gezin*, puisque nous avons légiféré en la matière.

Tout cela démontre qu'au-delà des réformes nécessaires en ce qui concerne les organigrammes et autres, il y a une culture de l'évaluation, une culture de la comptabilisation, une culture des chiffres, des statistiques, une évaluation permanente de ce qui est fait, de ce qui manque en Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement, à l'ONE. Nous devons apporter des améliorations en la matière: il y a là une lacune au niveau de notre gouvernance. Par rapport à ce qui se passe dans le nord du pays, je pense que nous avons pas mal de leçons à tirer.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Je suis ravie de votre réponse.

Nous reviendrons sur votre échéancier pour connaître la comptabilisation des visites, nous reparlerons peut-être des plaintes.

Je partage votre analyse sur la question de l'évaluation. Quant aux missions de l'ONE, il est évident qu'une plus grande centralisation des informations est nécessaire, d'où l'utilité d'un outil informatique performant.

#### **1.4 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crèches de Bruxelles»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – La Ligue

des Familles publiait son rapport sur les crèches en décembre. J'étais alors intervenue auprès de vous à ce sujet.

Ce qui retient aujourd'hui mon attention, c'est la disparité entre la réglementation de la Région flamande et celle de l'ONE dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, une majorité de crèches bruxelloises font leur demande d'agrément auprès de *Kind&Gezin* car les normes de l'ONE sont plus strictes. L'ONE n'autorise en effet que cinq enfants par puéricultrice contre sept pour *Kind&Gezin*. Par ailleurs, si l'aide des stagiaires est prise en compte en Communauté flamande, ce n'est pas le cas pour l'ONE.

Cependant, pour des raisons linguistiques que je n'étalerai pas ici, le gouvernement flamand a décidé de limiter à 20 % la proportion de crèches néerlandophones à Bruxelles. L'effet est dès lors immédiat: le taux de 33 % ne pourra être atteint par la Flandre et les francophones se voient pénalisés par cette limitation à 20 % ainsi que par les différences de réglementation entre les Communautés.

Avez-vous eu des contacts avec votre homologue flamand à ce sujet? Quelle est votre analyse sur la question? Comment résoudre cette différence de règles et cette tendance des crèches étiquetées «francophones» à demander leur agrément à *Kind&Gezin*, sans pour autant déroger à la qualité des milieux d'accueil de l'ONE? Des lignes communes pourraient-elles être trouvées? Dans quelle mesure la politique de limitation décidée par la Flandre impacte-t-elle la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Région bruxelloise?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE et *Kind&Gezin* collaborent étroitement à une coordination entre milieux d'accueil bruxellois. Dans ce sens, nous avons légiféré quasiment conjointement pour régler la problématique des crèches qui ne seraient sous le contrôle d'aucun de ces deux offices.

On dénombre 16 000 places à Bruxelles: 7 500 pour les milieux non subventionnés, 8 500 pour les milieux subventionnés. Alors que *Kind&Gezin* comptabilise 5 049 places dans le secteur non subventionné, l'ONE recouvre 2 504 places. En revanche, pour les milieux d'accueil subventionnés, le rapport est inversé puisque nous comptons 6 240 places pour l'ONE et 2 248 pour *Kind&Gezin*.

Nous sommes très loin des 20 % que vous citez. Le secteur subventionné néerlandophone couvre à lui seul 26 %, dont 66 % du secteur non subventionné. En revanche nous sommes proches des 33 % évoqués, seuil d'ouverture relatif aux décisions liées aux objectifs de Barcelone. En effet, les deux offices réunis avoisinent un taux de

couverture en places de plus de 50 %. Par contre, si l'on se base sur 1,38 enfant par place – tous ne sont en effet pas à temps plein en crèche – le pourcentage avoisine les 70 %.

Les normes plus strictes de l'ONE par rapport à son homologue flamand ne sont plus d'actualité depuis 2010, date à laquelle les néerlandophones se sont rapprochés de nos normes et ont changé leur législation. Depuis cette modification décrétale un grand nombre de milieux d'accueil a préféré revenir vers l'ONE. Aussi, les deux organismes tentent régulièrement d'harmoniser leurs normes afin d'aboutir à des critères identiques d'agrément et d'autorisation. Dès lors, nous pouvons interpréter les 20 % que vous citez comme le pourcentage d'enfants repris sur la base de la population flamande estimée. En bref, la situation est meilleure que ce que laissent supposer les chiffres évoqués.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, certains chiffres ayant été cités, pourrions-nous recevoir une copie de votre réponse?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous la transmettrai.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je sous-cris évidemment à une harmonisation des normes de l'ONE et de *Kind&Gezin*. Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que le taux de couverture se rapproche du taux de Barcelone. Cela peut en effet varier selon les régions. Nous rencontrons d'importants problèmes d'accueil à Liège et dans le Hainaut.

### 1.5 Question de Mme Savine Moucheron à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «40 ans du musée du masque de Binche»

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Le Musée international du carnaval et du masque (MÛM) a été inauguré en 1975. En 40 ans, il n'a cessé de croître pour conserver actuellement près de 10 000 masques et costumes. Il n'a toutefois pas pour objectif de faire l'éloge du carnaval de Binche qui se déroulera le week-end prochain ni même des autres carnivals belges comme ceux de Malmedy, Stavelot ou encore Fosses-la-Ville. Il invite ses visiteurs à voyager aussi bien dans le temps que dans l'espace, de l'Europe à l'Asie, en passant par l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique. Le MÛM, c'est aussi un centre de recherche et de documentation; ce sont des publications et des animations pour petits et grands. Bref, il s'agit d'un outil précieux pour entrer en contact avec des cultures lointaines à deux pas de chez soi.

À l'heure où certains choisissent le repli sur soi et la voie de l'obscurantisme, nous devons nous féliciter d'un tel lieu d'ouverture sur le

monde. Madame la Ministre, quels sont les événements prévus par le MÛM à l'occasion de ses 40 ans? La proximité de la ville de Mons a-t-elle eu des répercussions positives sur sa fréquentation l'an dernier? De quel soutien pourrait-il bénéficier de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cette année jubilaire?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Depuis le 28 novembre 2015 et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2016, vous pouvez visiter l'exposition temporaire «40 ans. Déjà? Seulement!». Elle est composée de trois sections: l'histoire du bâtiment du musée, l'histoire de l'institution et l'histoire des collections. Cette exposition permettra de montrer au public le travail accompli depuis la création de la première collection européenne dont l'origine fut le Carnaval de Binche. Elle s'est enrichie d'une publication du même titre qui est la consécration de quatre décennies de travail. Pour la première fois, 40 affiches d'exposition, 40 chefs d'œuvre de la collection du musée et 40 archives inédites du carnaval ainsi que des événements forts qui ont marqué l'histoire du musée seront publiés en un seul recueil.

Comme vous le savez, la société indépendante KEA a été désignée par Mons 2015 afin de réaliser une étude longitudinale visant à évaluer avec précision le nombre de visiteurs par rapport aux années précédentes. *Mons Capitale de la culture* n'étant clôturée que depuis à peine un mois, l'étude n'est pas encore terminée. Par ailleurs, l'assemblée générale de l'ASBL Patrimoine du musée international du carnaval et du masque, qui doit se tenir d'ici le 30 juin, devrait apporter des données plus précises à ce sujet.

Le musée est reconnu en catégorie B et bénéficie dès lors d'une convention jusqu'à la fin de 2016 lui accordant 210 000 euros. Il a introduit une demande d'exemption extraordinaire quant à la gratuité du premier dimanche du mois. Vu les circonstances particulières dues à la correspondance avec le dimanche des festivités du week-end de carnaval, et à titre exceptionnel, nous avons décidé d'accorder cette exemption pour le 7 février 2016.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Je remercie la ministre pour les éléments de réponse qu'elle vient de me communiquer.

## 2 Interpellation de M. Olivier Marroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret "Arts de la scène", présenté lors du dernier rendez-vous de Bouger les

**lignes» (article 76 du règlement)**

**3 Interpellation de de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret relatif aux arts de la scène» (article 76 du règlement)**

**M. le président.** – Ces interpellations sont jointes.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, j'ai assisté au dernier rendez-vous de *Bouger les Lignes* à Liège. Vous y avez précisé avoir adopté le jour même un avant-projet de décret relatif aux arts de la scène.

Premièrement, vous avez décidé de revoir complètement les outils juridiques de subventionnement, à savoir les conventions et les contrats-programmes. Désormais, il n'y aura plus que des contrats-programmes de 5 ans afin d'assurer une vision et une gestion à moyen terme. Toutefois, dans le cadre d'un premier contrat-programme, il serait possible de limiter celui-ci à une durée de 2 ans, avant une éventuelle prolongation pour 3 ans.

Cette harmonisation peut en soi être une bonne chose. On peut néanmoins s'inquiéter pour les petites structures. La généralisation des contrats-programmes sur 5 ans – en lieu et place de simples conventions – ne risque-t-elle pas d'alourdir considérablement le travail administratif de ces petites structures?

Deuxièmement, vous annoncez un échéancier commun dans le but de rendre la gouvernance plus efficace et plus transparente. Vous proposez d'harmoniser les délais de début et de fin des aides financières structurelles: tous les nouveaux contrats-programmes seraient donc conclus pour 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cela veut dire que certains contrats-programmes s'arrêteront une année plus tôt, alors que d'autres seront prolongés jusqu'au 31 décembre 2017.

Vous imaginez bien que cela entraîne des inquiétudes sur le terrain. En juillet dernier, vous aviez annoncé la prolongation des contrats-programmes jusque fin 2016. Voilà maintenant une nouvelle prolongation jusque fin 2017. Comment les opérateurs seront-ils financés durant l'année 2017? Qu'en sera-t-il pour ceux qui ont vu leur subvention de 2015 rabotée de 5 % en 2016? Que se passera-t-il pour ceux qui ont obtenu une augmentation de 5 % en 2016 et pour ceux dont la subvention est restée identique?

Comment pouvez-vous garantir un financement structurel au théâtre, sachant que vous repor-

tez d'une année la conclusion des contrats-programmes? Je peux comprendre qu'il faille un certain temps pour mettre les choses en place, mais cela risque de poser de sérieuses difficultés sur le terrain, lequel s'inquiète déjà.

Par ailleurs, cet échéancier commun va nécessiter un travail colossal de l'administration et des instances d'avis. Tout sera concentré sur quelques mois. L'administration aura-t-elle les moyens de faire face à ce défi? Les services seront-ils réorganisés? Comment allez-vous faire en sorte que tous les dossiers puissent être gérés en une seule fois alors que, par le passé, leur traitement était étalé, les dates des contrats-programmes variant selon les opérateurs?

Troisièmement, les obligations sont renforcées et précisées. Vous énoncez huit points spécifiques. J'en retiendrai trois. Il s'agit tout d'abord du renforcement du soutien aux artistes. Vous annoncez «une augmentation et des normes claires en matière d'investissement dans la part et l'emploi artistique». Pourriez-vous être plus précise? Vous avez, à raison, mis l'accent sur ce que vous considérez comme la principale valeur ajoutée de votre action et votre combat, à savoir remettre les artistes au centre. Quelle devra être la part consacrée à l'emploi artistique? Y aura-t-il des différences en fonction des institutions culturelles? Comment cette part emploi sera-t-elle définie? Une formule magique sera-t-elle mise au point? Par qui?

Pour bien comprendre, il faut peut-être s'inspirer des mauvais exemples. Actuellement, certaines institutions sont largement en déficit en matière d'emploi artistique. On pense évidemment au Manège de Mons, mais il en existe bien d'autres. Il est quand même relativement hallucinant de constater que la part de l'emploi artistique ne représente actuellement que 27 % en moyenne. Quels sont vos objectifs?

L'avant-projet prévoit aussi l'obligation de réaliser un pourcentage minimum de recettes propres. Si j'ai bien compris, la définition de ces recettes propres sera plus restrictive. Aujourd'hui, le pourcentage à respecter est de 12,5 % sur la durée du contrat-programme. Quel est votre objectif à cet égard?

Je souhaite également vous interroger sur l'obligation de renforcer l'optimalisation, la mutualisation et la diminution des coûts de fonctionnement des opérateurs. Votre communiqué précise qu'il s'agit «de développer des partenariats, voire des rapprochements ou fusions entre les opérateurs».

À quelles formes de partenariats pensez-vous Envisagez-vous des fusions entre opérateurs? Si oui, lesquelles?

Quatrièmement, une meilleure transparence et la simplification.

Concernant l'affectation des budgets, une

plus grande transparence sera assurée par une répartition en quatre cellules des charges liées aux infrastructures, à l'investissement dans les activités artistiques, au fonctionnement et aux missions spécifiques éventuelles. Les demandeurs devront communiquer l'ensemble des aides financières publiques et privées sollicitées et/ou obtenues.

Tout cela permettra d'assurer davantage de transparence, mais je doute que cela simplifie les démarches des artistes. Comment éviter l'écueil de multiplication des documents et formulaires à remplir?

Cinquièmement, en matière de gouvernance, vous parlez de féminiser les conseils d'administration et pointez une série de règles relatives aux mandats de direction. L'actualité vient de souligner avec force cette nécessité. Après ce que nous venons de constater au Manège, à Mons, on attend évidemment plus que de simples formules. Qu'avez-vous prévu en terme de rémunérations? Y aura-t-il un plafond? Qu'en est-il des indemnités de sortie qui, comme nous l'avons vu récemment, peuvent atteindre des montants astronomiques et cela, aux dépens, bien évidemment, des investissements dans ce qui est le cœur d'une politique culturelle, à savoir le rôle de artistes?

Voilà une première série de questions, mais nous ne manquerons évidemment pas de décortiquer ce projet de décret en commission.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Lors de la présentation du rapport final *Artistes au centre*, le vendredi 22 janvier dernier, vous avez annoncé l'approbation en première lecture, par le gouvernement, de l'avant-projet de décret relatif aux arts plastiques.

Si quelques-unes des modifications ont été évoquées, dont la part des subsides consacrée à l'artistique, je souhaiterais revenir sur la manière dont les choses vont s'organiser pour les opérateurs du théâtre adulte en 2017 et sur les changements plus substantiels des aides octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet été, après plusieurs mois d'attente, vous aviez communiqué votre décision sur les aides destinées aux contrats-programmes pour le théâtre adulte en 2016. Six mois plus tard, les théâtres se retrouvent dans la même incertitude sur le montant de leur subventionnement et, le cas échéant, sur les nouvelles missions qu'ils devront rencontrer.

En tant que parlementaires, une de nos missions est d'assurer la transmission d'informations entre le terrain et l'exécutif. Dans ce cadre, je ne vous cache pas les nombreuses incertitudes qui persistent au sein du secteur. En ce qui me concerne, j'ai été particulièrement surpris de lire dans la presse que le motif du report des contrats-programmes à 2018 était d'ordre budgétaire. Pour le théâtre, la note stratégique que vous aviez présentée en commission n'évoquait pas de con-

traintes budgétaires pour retarder l'entrée en vigueur d'un nouveau décret.

Madame la Ministre, avant de nous dresser les principaux changements que vous envisagez, pourriez-vous répondre à quelques questions très concrètes sur la marche à suivre des opérateurs en 2017 et particulièrement pour le secteur du théâtre?

Qui devra présenter un nouveau dossier en 2017? Qu'en est-il de la situation pour les opérateurs qui ont été diminués en 2016? Le CAD va-t-il réexaminer leur dossier pour un subventionnement en 2017?

Les institutions ont-elles déjà reçu leur avenant pour 2016? Les mêmes montants sont-ils garantis en 2017 pour ceux qui sont restés au statu quo et ceux qui ont bénéficié d'une augmentation?

Sur quelle base légale de nouvelles missions pourront-elles être intégrées aux contrats-programmes en 2017, si le nouveau décret prend ses effets en 2018?

En ce qui concerne l'application du nouveau décret en 2018, tous les bénéficiaires de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en théâtre, musique, cirque et danse devront-ils réintroduire un projet pour correspondre aux objectifs du nouveau décret?

Alors que vous annoncez une réforme des instances d'avis dans le courant de l'année, quel est l'agenda prévu pour le dépôt des projets, leur analyse par les instances d'avis et, ensuite, votre examen?

Quelles pistes comptez-vous explorer pour développer une réelle stratégie d'ouverture à de nouveaux publics, pour reprendre les termes de votre communiqué de presse?

La part artistique qui sera fixée par arrêté va-t-elle différer pour les diverses disciplines et quelle est la méthodologie utilisée pour fixer ce pourcentage? Ce même pourcentage devra-t-il être appliqué aux compagnies et aux institutions?

Enfin, comment se concrétise, dans votre avant-projet, la dimension numérique pour les arts de la scène?

**M. le président.** – La parole est à Mme Moucheron.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Je voudrais m'exprimer à propos de quatre concepts.

Le premier est le principe de la concertation. Le projet a été soumis au secteur cet été et vous nous l'avez présenté, Madame la Ministre. Je vous engage à continuer dans cette voie, en tenant compte des avis du Conseil de l'art dramatique et du Comité de concertation des arts de la scène.

Le deuxième est la concrétisation. À cet égard, il conviendra de discuter des pourcentages et des barèmes en prenant garde de laisser au secteur culturel son autonomie quant à l'organisation.

Bref, il faudra fixer des balises.

Le troisième est l'adaptation. Le décret en vigueur date de 2003 et la nécessité d'une réforme est criante. Il faut donc adopter une vue d'ensemble et s'efforcer d'avoir une gestion intelligente des deniers publics lors de l'élaboration de contrats-programmes s'étalant sur cinq ans. L'évaluation des besoins réels d'un opérateur suppose une connaissance précise des subsides publics auxquels il peut prétendre. S'agissant de la transparence, je crois que la situation s'améliore. En tout cas, le maintien d'un pourcentage minimum pour la création relève du bon sens, mais il faut nuancer. Les besoins d'une salle de *stand-up* ne sont pas forcément les mêmes ceux d'un centre culturel et une certaine flexibilité doit être de mise.

Le quatrième est la souplesse. Les opérateurs qui ne bénéficieront pas d'un contrat-programme au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pourront-ils prétendre à une aide publique, éventuellement ponctuelle? Des projets novateurs voient le jour chaque année et je crois qu'il faudrait conserver une marge de manœuvre de façon à être en mesure de les soutenir. Par ailleurs, le décret ne couvre pas que le théâtre; il y a aussi la danse, le cirque et la musique. Quelles seront les possibilités pour ces disciplines? Même pour le seul théâtre, les réalités sont variables: compagnie ou festival, zone urbaine ou zone rurale, petite ou grosse structure? Il serait judicieux de moduler le pourcentage.

Enfin, que devront faire les opérateurs jusqu'au 31 décembre 2016 d'abord, jusqu'au 31 décembre 2017 ensuite?

Madame la Ministre, je sais que vous ambitionnez une réforme des instances d'avis et que l'année 2017 sera probablement chargée pour le Conseil de l'art dramatique, au vu de ce que vous nous avez annoncé. Comment mènerez-vous ces deux réformes de front?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je répondrai sans anticiper le débat sur le projet de décret!

Comme je m'y étais engagée, nous avons adopté l'avant-projet de décret qui réforme non seulement le secteur du théâtre, mais aussi l'ensemble des arts de la scène. Je m'étais accordée avec les milieux du théâtre sur des notes d'orientation relatives à la réforme de ce secteur; les autres secteurs des arts de la scène se sont alignés sur ces orientations. Même s'il s'agit évidemment de disciplines diverses, tous ces secteurs partagent largement mon souci de cohérence, d'échéanciers communs et d'obligations conjointes. C'est un premier pas important vers une meilleure gouvernance, vers une simplification, vers une mobilité et fluidité accrue du secteur, conformément – comme le sait M. Prévot – à l'accord de gouvernement.

Cet avant-projet poursuit plusieurs objectifs. Ceux-ci s'inspirent des recommandations de *Bouger les lignes* et s'inscrivent dans le cadre du rapport qui vient d'être remis par les artistes et par leur coupole: il faut remettre l'artiste au centre, soutenir les compagnies et la jeune création, atteindre de nouveaux publics, diversifier les offres par des synergies renforcées, optimiser la gestion des institutions, promouvoir les formes innovantes et l'interdisciplinarité, déployer des stratégies numériques, renouveler l'alliance entre les opérateurs et l'école, renforcer la diffusion des créations et enfin améliorer la gouvernance.

Quant aux outils juridiques visant à garantir un financement structurel, mon premier projet avait pour horizon 2017 et non 2018, mais cela aurait imposé de résilier certains contrats-programmes pour les arts de la scène et de la danse deux ans avant leur échéance, ce qui aurait été mal perçu. En accord avec ces secteurs, nous avons dès lors opté pour 2018, ce qui octroie une année supplémentaire aux théâtres et pose moins de problèmes pour arriver à cet échéancier commun qui nécessite de prolonger certains contrats et d'en abrégé d'autres.

Les structures pourront ainsi mieux se préparer. Bien que d'application immédiate, le décret sera assorti d'une période transitoire. Les conventions négociées pour 2017 pourront prévoir des modalités en vue de préparer les contrats-programmes qui prendront cours en 2018, assurant une année de transition.

Cela nous donne une année pour préparer les choses via la convention pour le secteur du théâtre, puisque la convention de 2017 sera en fait une préconvention qui pourra déjà contenir quelques obligations complémentaires ou, en tout cas, indiquer quelles obligations seront inscrites dans les contrats-programmes de 2018 sur la base du nouveau décret.

Voilà donc une obligation de l'accord de gouvernement qui est remplie, et qui était aussi une nécessité pour le secteur. Il n'y a pas de changement budgétaire; il n'y a jamais eu le moindre élément de causalité budgétaire par rapport à la date de 2018, qui était la date également retenue par les représentants au gouvernement du parti de M. Prévot.

Dans le domaine du théâtre adulte, les contrats-programmes commenceront en 2018, ce qui permettra d'avoir une convention complémentaire en 2017 tout en préparant déjà une série de choses. Le décret fera que d'autres verront leur contrat-programme avoir un terme un peu anticipé, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'auront pas un renouvellement de celui-ci, pour peu qu'ils respectent les nouvelles dispositions.

En ce qui concerne la part artistique qui sera fixée, nous sommes en pleine discussion. Nous avons chargé un consultant extérieur et un jury issu de l'administration de nous remettre une ana-

lyse très fouillée de tout ce qui peut être mutualisé dans le secteur et des processus juridiques nécessaires pour y arriver, dans le but d'aider le refinancement dans les limites des enveloppes actuelles et de diminuer les coûts de fonctionnement. On leur a aussi demandé de préciser les méthodologies pour que nous puissions disposer d'un benchmark qui nous donne les ratios, tant au niveau belge qu'au niveau des pays voisins ou au niveau international: par rapport à une structure X, qui compte autant de spectateurs, quel est le ratio entre l'emploi artistique et l'emploi administratif, etc.? Je n'ai aucune objection à ce que nous puissions, à un moment donné, définir un plafond; il faut juste s'assurer que nous puissions aussi attirer les talents et ne pas faire des erreurs; il faudra fixer un plafond pour les salaires de direction tout en permettant de ne pas se priver du talent, et ce, dans une mesure qui soit raisonnable par rapport à l'emploi artistique des autres artistes. C'est évidemment quelque chose qui est complètement envisageable sur la base du décret actuel. La part emploi sera fixée selon les structures; nous n'allons pas demander la même chose au Théâtre National qu'à une toute petite compagnie. Nous tiendrons compte non seulement du projet et de la spécificité de l'offre et du contrat-programme, mais aussi de sa taille, de sa faisabilité, etc. Nous n'allons pas faire des choses uniformes et aveuglément.

En ce qui concerne la nouvelle organisation budgétaire, l'idée est d'essayer de lancer les processus de numérisation. On a demandé à l'administration de nous faire un travail fouillé pour libérer la surcharge administrative, pouvoir numériser un maximum de relations entre les opérateurs et l'administration et simplifier les modèles. Nous voulons simplifier le modèle d'analyse des commissions d'avis, mais nous ne demanderons pas un bottin téléphonique au niveau des contrats-programmes.

Il faut évidemment être clair et précis, et utiliser un langage accessible. Tant en ce qui concerne l'octroi des subventions qu'en ce qui concerne les outils, nous voulons évidemment pouvoir recourir au maximum au numérique, et ce le plus rapidement possible.

Cette réforme ne va donc pas entraîner de diminution budgétaire, puisque les enveloppes sont maintenues. Par contre, les mesures d'optimisation permettront aux institutions de récupérer des marges par elles-mêmes et pour elles-mêmes, et je n'ai pas l'intention de les préempter. Je veux, au contraire, permettre aux institutions de dédicacer ces marges de manière volontaire à l'emploi artistique.

Pour ce qui est de la législation sociale et du travail, nous demandons que soit prévue une obligation de respect – ce qui est quand même à tout le moins nécessaire – mais s'il apparaît que des opérateurs ne respectent pas la législation sociale, cela pourra être une cause soit de non-octroi d'un

contrat-programme, soit d'une sanction de contrat-programme, même si nous n'avons pas la compétence de légiférer sur les législations. Le respect de ces législations est devenu une condition importante, au même titre que la condition relative aux parts que nous mettrons en termes d'objectifs de part artistique, de part emploi, etc.

L'on garantit aussi une meilleure transparence en demandant que les budgets soient présentés de manière beaucoup plus claire avec des modèles uniformisés, afin d'avoir une vision très claire de la part artistique, de la part consacrée à l'emploi artistique, de la part de fonctionnement, sans oublier la part immobilière; en effet, certains opérateurs reçoivent des montants identiques alors qu'ils sont propriétaires et ne doivent pas payer de loyer, contrairement à d'autres. Il y a donc une meilleure équité grâce à une meilleure objectivation de certaines dépenses.

D'aucuns se sont demandé si les opérateurs qui avaient déjà reçu un avis positif pouvaient être dispensés de le redemander pour le contrat-programme de 2018. J'y étais personnellement assez favorable, mais l'accord a été, *in fine*, que tout le monde devait être traité sur un pied d'égalité et qu'il fallait dès lors repasser par les commissions d'avis. Mais cela se fera dans des délais, avec des formes, des modalités, une objectivité et une uniformité de l'analyse différentes. Nous ferons tout pour éviter des avis subjectifs et nous veillerons à ce que toutes les grilles d'analyse soient les mêmes et qu'on y réponde de la même manière. Nous nous sommes rendu compte que les processus n'étaient pas du tout uniformisés et qu'il fallait absolument objectiver et simplifier les avis. C'est d'ailleurs ce à quoi nous nous attelons actuellement avec l'administration, qui y travaille énergiquement. J'ai encore eu une réunion de préparation avec les responsables, et un rétroplanning est évidemment prévu. L'administration prépare d'ores et déjà l'arrêté d'exécution, afin que nous puissions réagir sans tarder dès que le décret sera voté avec, je l'espère, le soutien de nombreux membres de cette commission.

En ce qui concerne les avenants 2016, les institutions ont reçu les montants et connaissent parfaitement leur situation. Il faudra à présent discuter de la préparation des conventions 2017 pour qu'elles puissent déjà anticiper elles-mêmes les futurs contrats-programmes. Toutes les institutions ont donc reçu leur avenant pour 2016, mais elles avaient déjà reçu les montants en juillet, ce qui leur a permis de se stabiliser. Nous travaillons à présent, avec les institutions, à la reconduction et à l'analyse du contenu de la subvention 2017. La base légale des nouvelles missions sera bien le nouveau décret, qui prévoit une période transitoire ainsi que la convention 2017.

Pour la dimension numérique, une des obligations sera évidemment le déploiement et la présentation d'une stratégie numérique par chacun

des opérateurs, étant entendu que les formations et le soutien nécessaires seront prévus pour les y aider.

**M. Olivier Maroy (MR).** – À ce stade, ce n'est encore qu'un avant-projet de décret. Différentes instances d'avis sont à présent consultées. Dès votre entrée en fonction, vous avez souhaité associer les acteurs de terrain, avec l'opération *Bouger les lignes*. Ils ont été nombreux à se mobiliser, à faire part de leurs envies, de leurs espoirs. Maintenant que le texte est là, on espère que vous saurez les entendre, mais aussi les écouter et tenir compte de leurs remarques. La phase de consultation est très importante, mais il faut aller jusqu'au bout du processus. Je suis sûr que c'est votre objectif.

Sous réserve d'un examen plus précis, le mouvement va globalement dans le bon sens. Bien qu'étant dans l'opposition et à moins d'être de mauvaise foi, il faut bien reconnaître qu'il y a des avancées importantes, et on s'en réjouit. En premier lieu pour les artistes évidemment. C'est cela qui doit nous occuper prioritairement.

Concernant les conséquences pour les opérateurs en 2017, je vais relire votre réponse dans le compte rendu, et je ne serai pas le seul d'ailleurs. Bon nombre d'opérateurs sont inquiets. Tout changement entraîne évidemment des inquiétudes. Il est important que vous les rassuriez par rapport à cette période charnière de 2017. Il va falloir que vous communiquiez avec eux. Sur la part artistique, nous ne sommes qu'au début du processus, mais vous avez tellement répété qu'il était important d'augmenter la part artistique, que j'aurais espéré un autre pourcentage.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est l'arrêté qui le fixera. Je ne peux pas vous donner actuellement des pourcentages.

**M. Olivier Maroy (MR).** – On parle aujourd'hui de 24 ou de 27 %.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il faudra voir cela contrat par contrat et fixer des ratios. Nous avons pris un consultant pour étudier cette question.

**M. Olivier Maroy (MR).** – On espère en tous cas que les belles intentions, mille fois répétées, se vérifieront lorsque les objectifs fixés, institution par institution, seront connus. Pour les rémunérations, j'acte votre déclaration. Vous n'avez pas d'objection à fixer un plafond. Il est complètement hallucinant que quelqu'un puisse sortir avec un parachute de 400 000 euros, surtout dans ce secteur-là. Ce n'est pas acceptable. Il faut y mettre fin très clairement. On attend des gestes forts de votre part.

J'ai également bien pris note de vos précisions en matière de simplification des formulaires.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, on suivra évidemment le processus de cet avant-projet de décret, mais, globalement, nous sommes relativement séduits.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Madame la Ministre, nous sommes globalement enthousiastes. Je voudrais juste revenir sur le report des contrats-programmes jusqu'en 2018. Je voulais être rassuré, car la presse relatait que cette mesure était dictée par des raisons budgétaires. Dans un article *La Libre*, nous pouvions lire que «les marges budgétaires de la ministre de la Culture, Joëlle Milquet, sont si étroites, voire nulles, que les nouveaux contrats-programmes de tous nos théâtres promis pour janvier 2017 sont repoussés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.»

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je n'ai pas vu ce journaliste. Si nous devons croire les journalistes!

**M. Patrick Prévot (PS).** – Je voulais être rassuré à la suite de la lecture de cet article. Je ne l'ai pas inventé! Il a été publié dans *La Libre* qui est journal sérieux!

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Justement! Vous ne devez pas prendre pour argent comptant tout ce qui est écrit dans ce journal. Si nous devons le croire, nous serions tous morts! (*Sourires*)

**M. Patrick Prévot (PS).** – J'ai fait une sélection des articles parus dans les médias à ce sujet. Si je dois en plus écarter *La Libre*, il ne me reste plus grand-chose!

Le report des contrats-programmes pour le théâtre adulte m'interpelle. L'incertitude nuit énormément aux opérateurs qui doivent travailler à leur programmation de nombreux mois à l'avance. J'espère qu'ils seront très rapidement informés des démarches à effectuer, car ce sont des dossiers demandant parfois des mois à être complétés.

J'entends que vous travaillez à la réforme des instances d'avis. C'est fort bien. Nous ne manquons pas de vous interpeller quand nous y verrons un peu plus clair, car là aussi, subsistent toute une série d'incertitudes. J'ai néanmoins noté que vous vouliez demander une meilleure objectivation et une simplification des instances d'avis. Ce sont de bonnes choses. La suite au prochain épisode, serais-je tenté de vous dire.

**M. le président.** – Les incidents sont clos.

Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations est suspendue à 15 h 15 et est reprise à 15 h 25.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

## 4 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 4.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de nos centres culturels»

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, j'ai été interpellé par une récente interview d'Yves Vasseur, le commissaire général de Mons 2015. Il n'avait pas sa langue en poche: «Personne n'ose le dire, mais les budgets culturels vont droit dans le mur en Fédération Wallonie-Bruxelles. La situation est délétère. Certains touchent déjà le fond. Dans cinq ans, des musées auront des gardiens jouant aux cartes dans des salles vides. Alors, est-ce sage de garder trois cents centres culturels en Wallonie dont six proches en Mons-Borinage? Il faut oser parler sans tabous et proposer des solutions innovantes.» D'autres acteurs culturels interviewés par *La Libre* évoquaient de mauvais choix politiques par le passé: «Ce fut une politique irresponsable de construire tant d'institutions si les politiques n'ont pas les moyens d'en assurer le fonctionnement.»

Je ne viens pas ici pour polémiquer sur le passé, même si j'ai une opinion sur la politique de ceux qui vous ont précédée. C'est l'avenir qui m'intéresse. Pouvez-vous dresser la situation financière des centres culturels? Partagez-vous l'avis de M. Vasseur? Doit-on, selon vous, supprimer certains centres culturels ou du moins fusionner certains d'entre eux? Faut-il procéder à un rééquilibrage des moyens disponibles? Un travail d'analyse des dépenses, du bon fonctionnement, du rayonnement culturel des différents centres a-t-il déjà été entrepris? Disposez-vous de données statistiques permettant de mieux connaître les problèmes financiers auxquels font face les centres culturels? Bref, pouvez-vous faire le point sur l'avenir de ces derniers? Sera-ce votre prochain chantier?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai moi aussi lu avec intérêt les déclarations de M. Vasseur. Malgré quelques erreurs dans les chiffres, elles vont dans le bon sens, celui que j'ai souvent exprimé.

M. Vasseur cite notamment le nombre de 300 centres culturels en Wallonie, dont six dans le Borinage. Il n'y a en fait que 115 centres culturels reconnus par la Communauté française en Wallonie, dont cinq dans le Borinage, à Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain. Il y a là objectivement des choses à faire. M. Vasseur rassemble probablement sous le vocable générique de «centres culturels» des institutions différentes dans leurs missions, cahiers des charges, financement et modes de gestion. Il a probablement voulu

parler d'opérateurs culturels. Dans ce cas, on en dénombre certainement plus de 300.

Le Manège. Mons n'est pas un centre culturel au sens du décret du 25 juillet 1992. Il émerge au décret relatif aux arts de la scène et son cahier des charges est défini par un contrat-programme avec la Communauté française. Il a certes fédéré au fur et à mesure une série d'institutions. En 2015, il a reçu une subvention de 5 338 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'ensemble des missions qui étaient au départ octroyées aux différentes institutions qu'il a fédérées.

À titre de comparaison, les cinq centres culturels du Borinage n'ont reçu ensemble que 398 367 euros en 2015 et les subventions de fonctionnement des 115 centres culturels reconnus atteignaient 16 millions d'euros en 2015, soit une subvention moyenne avoisinant 150 000 euros par centre culturel. Il y a évidemment un écart important entre les douze grands centres culturels régionaux qui absorbent 43 % du budget et les petits centres culturels locaux. Les missions des 115 centres culturels sont généralistes et polyvalentes.

Lors de ma discussion avec le secteur des centres culturels, bien que consensuelle, je n'ai pas manié la langue de bois, car je n'aime pas mentir. On nous demande toujours d'appliquer un décret qui a été adopté sans que soit prévu le moindre euro. Nous avons besoin de moyens annuels, voire pluriannuels, dont nous ne disposons pas encore. Il est néanmoins légitime que le secteur des centres culturels voie arriver un refinancement. Nous le trouverons grâce à une meilleure optimisation de l'ensemble de l'enveloppe.

Dès lors, je leur ai suggéré de rechercher, d'abord entre eux puis avec des outils tels que la consultance, le moyen d'assurer un refinancement du secteur sans moyens nouveaux, mais avec des glissements au sein de l'enveloppe de la Culture. Comment optimiser, mutualiser et diminuer les coûts de fonctionnement et autres frais administratifs et immobiliers? Comment libérer ainsi les marges qui permettront de mener des activités nouvelles, de financer des artistes, etc.?

Ce secteur doit pouvoir être revalorisé, certes peut-être pas avec l'ambition qui avait été affichée durant la précédente législature sans les moyens d'y parvenir, mais avec un refinancement devant provenir d'une meilleure organisation.

Il est possible, par exemple, de mutualiser les charges administratives et de gestion du personnel au niveau local, mais aussi de la Fédération. Une série de marchés peuvent être mis en commun. Il existe plusieurs pistes d'optimisation qui ne risquent pas de nuire à l'activité artistique, mais permettront, au contraire, de générer des marges supplémentaires. Nous devons y réfléchir avec le secteur afin qu'il obtienne le refinancement qu'il mérite.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Nous connaissons tous la situation des centres culturels. Ils manquent cruellement de moyens et attendent un refinancement depuis longtemps.

La lecture du compte rendu risque de les faire bondir lorsqu'ils s'apercevront que vous considérez, Madame la Ministre, que la revalorisation nécessaire du secteur ne pourra se faire au cours de cette législature.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que le secteur devait être revalorisé, mais qu'en revanche, le décret, adopté sans qu'il y ait le moindre euro, ne pourra pas être totalement appliqué durant cette législature.

Toute la question est de savoir dans quelle proportion le secteur pourra être revalorisé et par quel moyen. Deux sources de refinancement sont possibles. Il y a d'une part l'enveloppe de 300 millions réservée au secteur culturel. Il faudra examiner comment éventuellement augmenter la tranche dédiée aux centres culturels. D'autre part, des moyens financiers pourraient se libérer au sein même du secteur, par le biais de la mutualisation et de l'optimisation au profit de la dimension proprement artistique. Il y a donc une marge interne et une autre qui est liée à une répartition de l'enveloppe sectorielle.

Appliquer le décret suppose de libérer 5 millions. On ne les a pas maintenant! On peut toutefois annoncer que quelque chose sera fait en 2017, c'est-à-dire déterminer la part de refinancement gérable dans les enveloppes de 2017, de 2018, etc. Je veux leur délivrer ce message, mais leur promettre une application du décret serait mentir.

**M. Olivier Maroy (MR).** – C'est plus clair comme ça. Je pense en effet qu'on peut dégager des moyens en mutualisant certains coûts. La formule a toutefois ses limites. Apparemment, plusieurs centres culturels procèdent déjà à des partages de coûts. On ne peut éternellement agir sur ce levier, même s'il reste des choses à faire. Le secteur a besoin de perspectives d'ici la fin de la législature. La question qui se posera à un moment ou à un autre est celle de savoir si maintenir autant de centres culturels est tenable.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Des fusions sont possibles. Fusionner les directions fait partie de l'optimisation.

#### **4.2 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre enfance et jeunesse et bilan de l'opération Noël au théâtre»**

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Le Théâtre

pour l'enfance et la jeunesse (TEJ) connaît un succès de plus en plus remarquable auprès du public de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Récemment, dans le journal *Le Monde*, le neuroscientifique Michel Desmurget insistait sur l'importance capitale des stimulations culturelles précoces pour le devenir de l'enfant. C'est un article extrêmement intéressant qui date du 6 janvier 2016. Je sais que vous êtes très sensible à cette thématique. Mon groupe soutient les politiques qui visent à renforcer le rôle actif des crèches et des maternelles dans l'apprentissage culturel.

Madame la Ministre, je souhaiterais tout d'abord revenir sur le bilan de l'opération *Noël au théâtre* à Bruxelles et en Wallonie. Parmi les différents freins à la participation culturelle de certains publics, l'accessibilité financière constitue sans nul doute un obstacle. Dans le cadre de *Noël au théâtre*, quelle politique de tarification est-elle menée afin d'inclure des familles défavorisées économiquement? Par ailleurs, de quelle manière le festival et les théâtres travaillent-ils pour aller chercher les publics peu habitués à fréquenter les théâtres?

Les opérateurs culturels bruxellois ont subi une baisse de fréquentation pendant la période de Noël, notamment liée aux menaces terroristes. En ce qui concerne l'opération *Noël au Théâtre*, disposez-vous d'ores et déjà d'un bilan de fréquentation? Ces salles de spectacles ont-elles connu des pertes importantes et, dans l'affirmative, disposez-vous d'une évaluation chiffrée?

Mon collègue Patrick Prévot vient d'évoquer la situation du théâtre adulte et la révision du décret «Arts plastiques». En ce qui me concerne, je voudrais évoquer la situation du Théâtre pour l'enfance et la jeunesse (TEJ). Il y a quelques mois, lors des rencontres de Huy, votre cabinet avait annoncé une réforme du décret du 13 juillet 1994. Une des pistes évoquées était alors l'intégration du TEJ dans le décret «Arts de la scène». Cette piste n'était pas réellement soutenue par les professionnels du secteur, qui soulignaient les spécificités en termes de création et de diffusion. Toutefois, ces derniers défendaient une réforme du décret sur différents aspects.

Dans la synthèse finale *Artistes au centre*, une des recommandations spécifiques concerne la révision de cette législation afin qu'elle réponde davantage aux besoins actuels. Sur la base des nombreuses rencontres organisées ces douze derniers mois, quels besoins spécifiques ont-ils été identifiés pour le secteur TEJ et quel est votre agenda pour les modifications réglementaires à y apporter? De quelle manière les moyens complémentaires ont-ils, en 2015, été affectés? Quels sont les principaux mouvements entre 2015 et 2016? Pouvez-vous nous communiquer des tableaux chiffrés pour 2015 et 2016? Depuis 2015, des bourses et des aides au développement ont-elles été octroyées à ce secteur? Ce type de sou-

rien doit-il être intégré au dispositif décretaal ou à l'arrêté et, dans l'affirmative, quand ces aides seront-elles effectives? Une des pistes soulevées propose d'intégrer toutes les disciplines culturelles destinées à l'enfance dans un décret. Quelle est votre position concernant cette proposition?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le festival *Noël au théâtre* est né il y a 33 ans d'une initiative conjuguée de La Bellone et des compagnies de théâtre jeune public, regroupées dans la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ). L'objectif était de conquérir un large public familial en dehors du circuit scolaire.

Depuis lors, ce festival est organisé, chaque année, par la CTEJ. Il se déroule du 26 au 30 décembre et est soutenu financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et Wallonie-Bruxelles International (WBI), notamment pour les programmateurs étrangers qui y participent.

Cet événement s'est étoffé puisque, séduits par la démarche, de nombreux lieux programmateurs en Wallonie – centres culturels, etc. – ont décliné le concept en fonction de leur réalité et leur public. C'est ce qu'on appelle le *Grand Noël au théâtre*, qui se déroule pendant les vacances scolaires d'hiver et se greffe au festival organisé par la CTEJ. Ce festival permet de montrer la diversité du théâtre jeune public de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La CTEJ coordonne l'ensemble de l'opération en offrant une promotion nationale du festival et du *Grand Noël au théâtre* par le biais des outils de promotion et des relais d'informations via les médias.

En 2015, 21 spectacles différents ont eu lieu à Bruxelles, dont 3 créations, 38 représentations, 2 lectures, 3 extras, 4 au Théâtre de l'EVNI, au Jardin des mots, à l'Atelier du journal créatif, une soirée de présentation de trois courtes formes, en partenariat avec 10 lieux. À noter également la présence de 27 structures de diffusion venant de l'étranger: France, Japon, Espagne, Turquie, Suisse et Maroc. *Noël au Théâtre* 2015 s'est, quant à lui, décliné en 101 représentations, 40 lieux culturels, le tout en 17 jours. C'est donc une très belle aventure, qu'on ne peut qu'apprécier et soutenir.

La politique de tarification est raisonnable: 7,5 euros par personne, 5 euros par personne pour le tarif groupé, respect du tarif particulier des lieux partenaires qui adhèrent à l'article 27, sans oublier une carte de fidélité pour les familles. Les conditions tarifaires ne constituent donc pas un frein à l'accès des publics. Par ailleurs, les enfants résidant dans la commune de Molenbeek voient leur tarif réduit à 2 euros.

À Bruxelles, 4 135 personnes ont participé à

ces événements, soit un taux de fréquentation de 77 %, donc un peu plus que l'année dernière, où il était de 75 %.

Le climat créé par la menace terroriste n'a donc pas vraiment influencé la fréquentation. Un besoin de légèreté s'est peut-être, au contraire, manifesté. Quant à la baisse de fréquentation des programmateurs étrangers, elle peut être attribuée à la diminution des subventions publiques dans les lieux programmateurs français et à la menace terroriste, étant donné la magnifique publicité que certains nous ont faite à l'étranger.

Quant au décret relatif au théâtre jeune public, j'ai rencontré les acteurs dès le début de la législature. Ils ont demandé à ne pas être intégrés dans la réforme des arts de la scène, car ils souhaitent se diriger vers une logique «jeune public» transversale. Ce secteur est renommé, plein de vitalité et fonctionne magnifiquement bien. Il offre aux jeunes et aux enfants, non seulement l'accès à la culture, mais aussi le goût de la création.

En 2015, j'ai augmenté de 150 000 euros les crédits du secteur: 65 000 pour l'aide à la création et 85 000 pour les aides exceptionnelles. En 2016, nous avons pérennisé les augmentations de 2015, en ajoutant encore 50 000 euros de crédits. De nombreuses compagnies viennent aussi d'être renforcées. Certaines ont vu leur subside quasiment doubler, sur la base des avis positifs du secteur.

**Mme Anne Lambelin (PS)**. – La stimulation artistique dès le plus jeune âge a toute son importance. Il en est de même pour l'accès à la culture pour tous, y compris donc pour les familles économiquement défavorisées.

Le Théâtre enfance et jeunesse et les initiatives comme *Noël au théâtre* sont essentiels. Je me réjouis que ce secteur se porte bien et qu'il n'y ait pas eu d'impact sur les représentations: 101 en 17 jours.

Le tarif n'est pas élevé, c'est exact, mais il n'empêche que certaines familles précarisées n'ont pas accès à ce type d'activités.

Je vous remercie pour les détails que vous avez fournis à propos de l'augmentation des aides octroyées à ce secteur.

Cependant, vous ne vous êtes pas exprimée sur la possibilité d'intégrer dans un décret les disciplines culturelles destinées à l'enfance.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai parlé d'une politique transversale, qui touche donc également cette discipline.

**Mme Anne Lambelin (PS)**. – J'en prends bonne note.

#### 4.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente

**et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Gratuité des manifestations culturelles»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – La *Foire du Livre* sera gratuite cette année, moyennant une inscription préalable via internet. Cela lui permettra de poursuivre un double but: élargir son audience et se munir d'une cartographie de ses visiteurs.

Officiellement, il est question de rendre la culture accessible à tous. Officieusement, de redresser la courbe descendante des visiteurs, avec une chute de 10 % en 2015.

J'ai pu entendre le nouveau coordinateur s'expliquer sur la *Première*. Il soulignait que le coût des entrées correspondait les années précédentes à 10 % du chiffre d'affaires de l'événement. L'équipe s'en sort dans son *business plan* en rationalisant à plusieurs niveaux, mais aussi, et c'est digne d'être souligné, parce que le fait de faire payer les gens représente en réalité un coût important: il faut une billetterie, des contrôles, mais aussi et surtout, communiquer pour convaincre les gens de venir.

En laissant l'entrée gratuite, la *Foire du Livre* réduirait donc ses coûts de fonctionnement tout en augmentant sa fréquentation.

Je trouve l'idée intéressante et je souhaite avoir votre avis sur la question. En cas de succès, ce modèle peut-il, selon vous, être adopté pour d'autres événements culturels? La gratuité est-elle un modèle pertinent pour certaines manifestations? La gratuité dans les musées le premier dimanche du mois a, par exemple, fait l'objet d'une enquête et d'une étude publiée par l'*Observatoire des politiques culturelles*. Quelles conclusions tirez-vous de cette étude? La gratuité permet-elle, à votre avis, d'améliorer l'accès à la culture ou ne s'agit-il que d'un effet d'aubaine pour un public déjà consommateur qui aurait de toute façon payé sa place?

Que pensez-vous de cette initiative de la *Foire du Livre*?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le *momentum*, ce que nous avons connu en 2015 et le fait que la lecture est aussi un acte de résistance m'ont incitée à prévoir la gratuité cette année. Cela m'a permis de réaliser une très belle opération avec les écoles puisque nous invitons les écoles et leurs professeurs à participer à la journée du lundi. Nous organisons une série d'animations pour sensibiliser les professeurs à la lecture pendant que les enfants et les jeunes prennent part aux animations qui les concernent.

Un dispositif méthodologique d'enquête a été mis en place pour interroger les musées et les visiteurs sur trois périodes: novembre-décembre 2012, janvier-février 2013 et mai-juin 2013. On a caté-

gorisé trois groupes d'appartenance: les musées déjà gratuits en 2012, ceux pratiquant la gratuité à partir de janvier 2013 et les musées payants.

Des effets positifs sont apparus sur la fréquentation dès l'entrée en vigueur du décret imposant la gratuité. Les musées qui pratiquaient déjà la gratuité le 1<sup>er</sup> dimanche du mois en 2012 drainaient sensiblement plus de publics ces dimanches-là que les autres. Cette tendance est maintenue clairement en 2013 et s'est même accentuée lors de l'entrée en vigueur de l'extension de la gratuité. Les premiers dimanches du mois, on notait une hausse de leur fréquentation de 38 % pour fléchir six mois plus tard et retomber au niveau de la fin de l'année 2012, voire un peu en deçà. Les résultats montraient donc un effet positif de la mesure de gratuité sur la fréquentation observée les premiers dimanches du mois avec un tassement, voire une retombée dans certains cas après cinq à six mois.

Il est donc apparu que la communication autour de la disposition de gratuité était indispensable. Aujourd'hui, la mesure touche 100 musées soit sur une base volontaire, soit par application du décret. Ce travail d'information et de médiation est effectué depuis deux ans par l'ASBL Art et public. La diffusion de l'information se fait de plusieurs manières: site internet, guide, presse, Facebook, organisation d'événements, veille du secteur pour élargir les réseaux. Après deux ans d'activité, l'information circule bien, les événements fonctionnent et les musées jouent le jeu.

En ce qui concerne l'origine géographique des visiteurs, la gratuité le premier dimanche du mois a un impact positif durable sur les résidents belges et, singulièrement, sur le public francophone. À l'échelon des provinces, on constate un attrait particulier exercé sur les habitants du Hainaut, la localisation des musées concernés ayant bien sûr une incidence à cet égard. Si les visiteurs bénéficiant d'un accès gratuit ne peuvent être taxés de voisins des musées, il s'agit néanmoins d'un public plus local que pour les musées payants.

La mesure de gratuité touche particulièrement un public âgé, surreprésentation des 50 ans et plus, des retraités. La mesure induit donc hélas un vieillissement du public des musées. Les musées sont généralement fréquentés par un public diplômé de l'enseignement supérieur. La gratuité tend à diminuer quelque peu le niveau d'étude moyen en réduisant la part des diplômés universitaires au profit des diplômés du supérieur de type court.

En conclusion, on n'observe pas d'élargissement significatif des publics. Les segments de population particulièrement éloignés de la culture muséale ne sont pas vraiment attirés. Je tiens cependant à rappeler que, pour les publics les plus fragiles, la mesure de la gratuité du premier dimanche n'est qu'un des outils pour les atteindre

puisque les «désengagés culturels», comme les appelle le Focus culture, nécessitent une approche multimodale. Celle-ci passe par un travail de terrain, de médiation et de collaboration avec les services de première ligne comme les CPAS. Un travail de médiation des musées eux-mêmes pour aller chercher le public est évidemment plus important que le coût, surtout pour des publics qui peuvent bénéficier de l'article 27.

En ce qui concerne le modèle que vous évoquez et les spectacles du 27 septembre, c'est un exemple transversal qui concerne à la fois le service du théâtre, celui de la musique et celui de l'audiovisuel. Les spectacles pour lesquels le service du théâtre intervenait partiellement étaient donnés lors de journées portes ouvertes. Au départ, cela couvrirait trois jours puis cela a été restreint à la journée du 27 septembre pour des raisons budgétaires. Cette opération n'a pas permis d'attirer un nouveau public, car, dans ce cas, l'effet d'aubaine pour un public déjà consommateur et qui aurait déjà payé sa place est clairement attesté.

La gratuité en tant que telle peut donc participer à une ouverture et à une démocratisation culturelle, mais, sans autre politique, c'est insuffisant. Il y a parfois un élément de prix, même minimal, qui démontre la valeur des choses.

La gratuité pour tout n'est peut-être pas toujours la meilleure des choses en ce qui concerne l'appréciation de la prestation offerte.

On remarque ainsi que des familles offrent des *IPhones* relativement chers à des enfants, mais refusent qu'ils fréquentent des académies dont l'accès est gratuit.

La gratuité doit être préservée, mais doit également être valorisée et intégrée dans un plan promouvant mieux la communication.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Globalement, je suis d'accord avec vous. La gratuité des musées le premier dimanche du mois doit être conservée. Ce type d'opération existe d'ailleurs dans la plupart des grandes capitales européennes, voire internationales. J'ai ainsi eu le plaisir de visiter gratuitement le MoMA à New York. Pour une famille, le coût des activités culturelles et notamment des visites de musées n'est pas négligeable.

Comme vous, j'estime que la gratuité un jour par mois n'est pas suffisante. Au-delà de l'effet d'aubaine, elle ne suffit pas à faire revenir un public qui s'est éloigné depuis longtemps des pôles culturels. Il vaut mieux promouvoir cette gratuité en ne se focalisant pas seulement sur la communication, mais en menant des opérations un peu ludiques; il faut faire preuve de créativité.

Certes, on peut se demander si la gratuité en soi ne dévalorise pas le «produit» concerné. Une participation symbolique comme une entrée à un euro ne serait-elle pas une piste? Il faut en tout cas veiller à favoriser l'accès aux musées d'une ma-

nière ou d'une autre.

#### 4.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «*Mise en œuvre d'une plate-forme culturelle numérique*»

**M. Olivier Maroy (MR).** – À Liège, lors de l'opération *Bouger les Lignes*, vous avez parlé d'une future plate-forme culturelle numérique unique. Le but de cette plate-forme serait de recenser l'offre culturelle de tous les artistes, de la centraliser.

Ce projet se limite-t-il à la Fédération Wallonie Bruxelles ou inclura-t-il la Belgique entière? Y a-t-il un partenariat sur ce projet avec vos collègues chargés de la culture à Bruxelles et en Flandre? Des contacts ont-ils déjà été établis à cette fin? Vous avez indiqué que ce projet se ferait en collaboration avec les provinces et les communes. Qu'en est-il? Avez-vous déjà pris des contacts? Un budget, un cahier des charges et une équipe ont-ils déjà été déterminés ou est-il encore trop tôt à ce stade pour avoir une idée plus précise sur la concrétisation de ce projet?

Cette plate-forme sera-t-elle à l'usage exclusif des professionnels ou sera-t-elle accessible au grand public? Comment sont envisagés les liens entre ce projet et les réseaux sociaux? Ces derniers peuvent constituer un bon vecteur pour amener les gens vers la plate-forme. Risque-t-il d'y avoir une concurrence avec le secteur privé, notamment en ce qui concerne la billetterie? Comment voyez-vous les choses sur ce point? À quelle échéance ce projet pourrait-il se concrétiser?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous avez partagé le foisonnement d'idées exposées à Liège, il ne vous aura pas échappé que nous mettions justement en place la coupole numérique, avec l'ensemble des acteurs, afin qu'ils nous remettent le plan d'action numérique en matière culturelle.

Cela dit, nous n'allons pas pour autant attendre pour lancer les appels d'offres, mais nous voulons finaliser avec eux le cahier des charges. En effet, différents projets sont actuellement en cours et je voudrais les regrouper, comme des projets de billetteries communes, à l'échelle locale voire à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, projet fabuleux qui permettrait l'accès à l'ensemble des opérateurs, sur une seule plate-forme. Je citerai également, depuis la disparition de l'émission *50° Nord*, une plate-forme numérique culturelle visant la promotion des spectacles, de manière plutôt éditoriale ou journalistique. Certains souhaitent la création d'un outil numérique qui puisse faire connaître l'ensemble de nos artistes. Il n'existe pas actuellement de site où l'on

puisse, d'un clic, découvrir les artistes des arts plastiques, des arts numériques, de la bande dessinée et les renseignements les concernant.

De nombreux besoins existent donc, mais sont abordés de manière éparse. Il m'importe donc de dégager un accord sur un cahier des charges pour la création d'une plate-forme qui aurait toutes ces fonctionnalités. Une phase transitoire sera peut-être nécessaire. Il faudrait en tout cas un agenda de l'ensemble des offres, alimenté également par les offres culturelles du niveau local ou fédéral. À cela s'ajouterait la billetterie commune, une vitrine de nos artistes et de nos créations, ainsi que les émissions qui relatent les échanges à propos d'un événement et, d'une manière plus globale, une forme de journalisme numérique. Cela manque cruellement, mais il importe de peaufiner le cahier des charges.

Je voudrais que les premières séances soient consacrées à ce point, après quoi nous pourrions déjà lancer la consultance et les marchés publics. Il faudra fédérer des initiatives.

Dans un premier temps, nous soutenons une série d'initiatives pour arriver à un produit numérique dans les différentes disciplines que j'ai citées.

J'ai déjà réservé un budget de 100 000 euros à cet effet pour 2016, essentiellement pour le lancement de la consultance numérique.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le projet, qui n'en est qu'à ses premiers balbutiements, est assez enthousiasmant, mais il ne sera pas facile de fédérer tout ce petit monde. Il ne sera pas simple non plus de sélectionner ce qui sera mis en vitrine et, par ailleurs, cela demandera du personnel. En tout cas, l'idée est séduisante. Et c'est même plus qu'une idée puisqu'un budget a été dégagé pour réaliser un cahier des charges.

J'ai quand même des doutes sur la question de la billetterie commune, car il existe toute une série d'acteurs privés et il ne faudrait pas en arriver à une situation de concurrence déloyale permettant à une structure subventionnée de tuer des organismes privés bien implantés.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne suis pas d'accord sur ce point. Il faut s'efforcer de permettre aux opérateurs culturels de ne pas devoir payer pour ce service. Ils pourront alors consacrer plus d'argent à la création et aux artistes.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Les acteurs privés bien implantés sur le marché risquent d'être victimes d'une concurrence déloyale. Le débat est sans doute prématuré. Qui vivra verra. Nous en reparlerons.

#### 4.5 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et mi-

#### nistre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création d'une Maison des fédérations artistiques»

**M. Olivier Maroy (MR).** – Lors de la dernière présentation de «*Bouger les Lignes*», vous avez annoncé votre volonté de créer une Maison des fédérations artistiques qui regrouperait l'ensemble des secteurs.

Quel budget envisagez-vous de consacrer à ce projet? À quelle échéance celui-ci se concrétiserait-il? Où serait implantée cette institution? Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet? Cette Maison des fédérations artistiques ne sera-t-elle pas un bidule de plus?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cette recommandation, qui émane des artistes, a été exprimée pour la première fois il y a quinze jours. J'ai besoin d'un peu plus de temps pour réunir toutes les fédérations. Cependant, nous en avons déjà discuté et il y a une véritable volonté d'aller dans ce sens.

Nous allons permettre aux industries culturelles créatives d'engager une personne à temps plein qui sera chargée de fédérer le secteur. Par ailleurs, nous sommes en train de créer un groupe de travail réunissant PointCulture et le Guichet des arts en vue d'organiser cette maison des artistes. Il devra se pencher sur la représentation des différentes disciplines, sur la localisation de la maison-mère, qui nécessairement implantée à Bruxelles, mais décentralisée par le biais de PointCulture.

Nous sommes en pleine transformation de PointCulture et cela fera donc partie de la redéfinition de ses missions et de la révision de ses lieux d'implantation. Un premier rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour baliser le début de l'opération.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je remercie la ministre pour ses réponses.

#### 5 Interpellation de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Après Mons 2015: le cas du Manège. Mons et de la Médiathèque» (Article 76 du règlement)

#### 6 Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Cul-

**ture et de l'Enfance, intitulée «Lettre des directeurs de théâtre à l'encontre du Manège» (Article 76 du règlement)**

**M. le président.** – Ces interpellations sont jointes.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Madame la Ministre, *Mons 2015 capitale européenne de la culture* s'est achevée sur un grand feu d'artifice lors de la fête de clôture du 12 décembre. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que *Mons 2015* a été un franc succès, avec une programmation variée, de qualité, destinée à tous les publics. Le travail assuré par l'équipe de programmation et les nombreux artistes et professionnels qui auront contribué à cette année doit être salué.

La désillusion a néanmoins dû être grande pour de nombreux Montois, pour le personnel concerné, mais également pour les secteurs culturels lorsqu'une vingtaine de licenciements, associés à d'importants problèmes de gestion et de gouvernance, ont été annoncés dans l'une des institutions figurant au cœur même du dispositif de *Mons 2015*: le Manège. Celui-ci est emblématique dans notre paysage culturel. Cette institution «hors cadre décréteil» est l'une des plus subventionnées de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour 2016, son subside s'élevait à 5 338 000 euros auxquels s'ajoutent d'autres financements, notamment européens. Si l'on compare ce budget avec celui des autres institutions «hors cadre», comme les 1 852 000 euros du Palais des Beaux-Arts de Charleroi, les 3 049 000 euros du Botanique ou les 1 696 000 euros des Halles de Schaerbeek, on constate que le Manège, en tant que superstructure montoise, a bénéficié d'un traitement privilégié de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En complément des informations que vous avez données devant cette commission le 21 janvier dernier, j'aimerais savoir combien de postes de direction compte le Manège et quels sont les salaires et les types de contrat y afférents. L'un des licenciements concerne un poste de direction qui bénéficierait d'indemnités de sortie de 400 000 euros, ce qui apparaît proprement scandaleux. Voici deux semaines, Madame la Ministre, vous déclariez ignorer le type de contrat qui justifierait ces indemnités de sortie, de dédit ou de congé. Ne pensant pas que la grille Claeys ait été appliquée, je voudrais que vous fassiez toute la lumière sur les conséquences de ce licenciement. Si vous ne pouvez nous donner ces informations, mon groupe politique, soucieux de transparence, demandera une audition de la direction actuelle du Manège par notre commission. En effet, la majorité politique à la ville de Mons n'a pas souhaité que la direction soit auditionnée en conseil communal. Je ne comprends pas qu'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait servi à payer

des indemnités aussi extravagantes. Le montant est d'autant plus scandaleux que, d'après les dernières déclarations du directeur du Manège, «il ne resterait que 4 % du budget pour faire de la culture», comme le dénoncent sept directeurs de théâtre dans une lettre ouverte virulente.

Par ailleurs, Madame la Ministre, le Manège va-t-il désormais relever de votre avant-projet de décret sur les arts de la scène, annoncé le 23 janvier dernier? Le contrat-programme du Manège sera-t-il aligné sur les autres à partir de 2018, et contiendra-t-il les mêmes obligations que les contrats-programmes des théâtres? Quels garde-fous mettra-t-on en œuvre pour assurer une bonne gouvernance? Comment assurera-t-on que le Manège remplira bien ses missions de création et de diffusion?

Par ailleurs, le Manège n'est pas la seule institution montoise touchée par les licenciements. On annonce en outre que les trois employés de la Médiathèque de Mons seront licenciés et que celle-ci sera fermée d'ici la fin de l'année. Son budget, soit 40 000 euros, serait octroyé au Manège. Madame la Ministre, quel est votre point de vue sur la fermeture de cet outil? Pourquoi la Médiathèque de Mons n'a-t-elle pas évolué, comme les autres médiathèques des grandes villes, en Point culture, étant donné la diminution de l'activité de prêt?

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Je voudrais d'abord souligner que l'audition à laquelle faisait allusion Mme Trachte aura bien lieu en commission. Ce qui est assez surprenant, c'est cette envie de vouloir entendre quelqu'un qui vient d'arriver et qui a déjà dit clairement dans la presse qu'il ne souhaitait pas faire de commentaire sur la gestion passée. On peut tout à fait le comprendre. Quand on prend une fonction, la première chose que l'on fait n'est certainement pas de «descendre» ses prédécesseurs. C'est toujours gênant. Certains ministres le font parfois et cela ne leur réussit pas toujours.

Ce qui est surtout intéressant, c'est d'avoir une vision claire de ce qui s'est passé. Pourquoi avoir «sorti» ce fameux montant de 400 000 euros dont tout le monde parle? Simplement parce que c'est le seul chiffre dont on dispose de manière objective et transparente et, encore, il a été nécessaire de le révéler en conseil communal, car il n'était pas possible d'avoir des documents le mentionnant noir sur blanc. On a juste pu consulter certains documents, mais nous n'avions donc aucun élément objectif.

Le premier élément important est la nécessité d'avoir une vision précise de la gestion passée. Or, Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'institution publique la plus concernée par le Manège. Certains débats ont donné l'impression que le Manège était géré depuis l'hôtel de ville de Mons. Il faut quand même se

rendre compte que plus de 90 % de son financement vient de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'au conseil d'administration siègent un représentant du cabinet de la ministre et, surtout, un commissaire du gouvernement. Je m'interroge sur l'utilité de ce dernier. Les informations sont censées être passées par le conseil d'administration, ce que les administrateurs démentent. Quelles sont ces informations? Elles sont essentiellement de deux ordres. Il s'agit, tout d'abord, des grilles barémiques, qui permettent de savoir comment on fixe le salaire de quelqu'un. Si vous n'avez pas de comité de rémunération et que la rémunération ne passe pas non plus au conseil d'administration, comment celle-ci a-t-elle pu être fixée? Les directeurs négociaient-ils leur propre rémunération entre eux? Il s'agit, ensuite, des engagements et des licenciements. Les PV montrent clairement que des questions ont été posées à plusieurs reprises. Certains, au conseil d'administration, extrêmement prudents, peu belliqueux, voulaient simplement pouvoir disposer des informations relatives aux personnes que l'on engageait et à celles dont on se séparait éventuellement; même cela leur a été refusé.

Aujourd'hui, on peut encore lire dans la presse qu'on se focalise trop sur les salaires, qu'on essaie de créer des polémiques, qu'il faut préserver l'outil. À mes yeux, pour préserver l'outil, il faudra la transparence totale et un retour de la confiance des artistes, des opérateurs politiques, des opérateurs culturels et du public. Pour le moment, cette confiance, selon moi, est totalement absente, mais je me trompe peut-être. Elle ne pourra revenir que par une totale transparence, qui consiste à reconnaître les éventuelles erreurs et à prendre des mesures pour que cela ne se reproduise plus dans le futur.

Je voudrais poser trois questions très précises à ce sujet.

Premièrement, pourriez-vous nous renseigner au sujet des grilles barémiques qui étaient appliquées? Aviez-vous accès à ces informations d'une manière ou d'une autre, par le biais du commissaire du gouvernement ou du représentant du cabinet? Ou ces informations étaient-elles refusées, même à vous, ce qui poserait encore d'autres questions?

Deuxièmement, peut-on, à l'heure actuelle, considérer qu'on connaîtra la vérité sur le passé en ce qui concerne le Manège? Ces informations ont-elles été demandées? Pourra-t-on en discuter et aplanir les choses?

Par ailleurs, si vous ne disposez pas des informations nécessaires, ne trouvez-vous pas judicieux de demander un audit global de la structure et de pouvoir entendre les responsables de la gestion passée? Encore une fois, je ne comprends pas comment l'on peut interroger un directeur qui n'est en fonction que depuis un mois. Je ne voudrais vraiment pas être à sa place et devoir ré-

pondre, comme il y a été invité, à des questions auxquelles il n'a pas été associé.

La question me paraît très importante, car le Manège est un organe culturel de premier plan pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon but n'est certainement pas de viser les hommes ni de tuer l'outil, mais simplement de faire en sorte que celui-ci soit plus efficace et mieux accepté à l'échelon de la population.

Alors que les salaires des élus sont connus, que le traitement des fonctionnaires est public par définition et que la rémunération du patron de Proximus, par exemple, est connue du public, il n'y a aucune raison que les responsables des organes culturels et des ASBL – je rappelle que le Manège est bien une ASBL, aussi étonnant que cela puisse paraître – soient les seuls à échapper à cette transparence.

Je voudrais vous entendre sur ces différents aspects dans un esprit très simple: l'enjeu de l'après-2015 est extrêmement important. Mons et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent réussir ce virage, car cette année a été un succès. Pour cela, il faut pouvoir s'appuyer sur un organe exempt de toute suspicion. Or, on se base aujourd'hui sur des rumeurs relayées dans des articles de journaux, ce qui n'est favorable ni à la ville de Mons, ni à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et encore moins à l'organe concerné.

**M. le président.** – La parole est à Mme Moucheron.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Mon intervention portera d'abord sur la forme puisque ce débat a déjà eu lieu ici même, il y a 15 jours, à la suite d'une question que j'avais déposée. Je suis un peu étonnée de revenir sur un thème qui a déjà été traité. On me dit que l'élément neuf est la lettre ouverte émanant des 7 directeurs de centres culturels. Mais on n'apprend rien de neuf sur la situation. Voilà ma première remarque.

**M. le président.** – Il n'y a aucune remarque à faire à ce sujet puisque la Conférence des présidents a accepté cette question et qu'il y a un élément neuf. Aucun groupe ne s'y est opposé, pas plus que le cabinet.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Je vous explique ma surprise et mon étonnement. Cela ne me dérange absolument pas de débattre. Je n'ai redéposé aucune question parce que le débat a eu lieu il y a 15 jours, mais cela m'empêche de répliquer.

**M. le président.** – Voilà le contexte posé.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Exactement. Monsieur Bouchez, vous sortez largement du cadre de vos questions. Nous sommes habitués à votre façon de procéder, ce n'est pas un problème.

**M. le président.** – Il y a un règlement du Parlement, Madame.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – En ce qui concerne le contenu, cela fait déjà des années que j'interviens sur les problèmes de dysfonctionnements du Manège et ma position n'a pas changé d'un iota. À l'époque, j'avais préparé, avec un excellent collaborateur, une intervention à l'adresse de la ministre Laanan.

«Madame la Ministre, depuis 2006, vous alimentez ce qui sera en 2015, à l'échelle de la culture, un magnifique feu d'artifice. Entretemps, une crise économique est venue contrarier la confection de nos budgets, mais la préparation du feu d'artifice continue d'aller bon train, tandis que les autres opérateurs ne sont pas logés à la même enseigne. Il ne faudra pas qu'après le bouquet final le 31 décembre 2015, l'on se retrouve face à un désert culturel.»

J'évoquais plus loin un rapport de la Commission européenne disant que l'organisation d'une ville européenne de la Culture exigerait typiquement que les principales parties prenantes se mettent d'accord sur une vision et une stratégie à long terme. Mais cela s'appelle «prêcher dans le désert». Je l'ai fait ici, au sein du Conseil communal, et à tous les niveaux où j'étais présente.

Je suis vraiment désolée de constater qu'on n'a pas entendu mes requêtes. Car, sans tomber dans des considérations larmoyantes, il y a quand même des personnes qui ont perdu leur emploi et se retrouvent aujourd'hui dans des difficultés réelles. Il est toujours difficile de débattre à ce niveau-là.

Je rejoins tout à fait mes collègues à propos des informations complémentaires que vous pourriez nous apporter quant aux grilles tarifaires, salariales, sur des échanges que vous auriez eus avec les gestionnaires du Manège. L'audition que nous avons demandée en Conseil communal aura lieu le lundi 15 février 2016 dans le cadre d'une commission du bourgmestre à la ville de Mons, au cours de laquelle seront entendus le nouveau directeur du Manège, ainsi que M. Vasseur. Nous entendrons donc les deux directeurs, celui qui termine son mandat fin février et celui qui prendra la relève. Cela nous permettra d'évoquer des points qui nous donneront une vue d'ensemble.

Le résultat aujourd'hui, on le connaît. Mes collègues viennent de rappeler la situation et les questions qui vous sont posées, je les partage. Je vous les ai déjà adressées. Nous souhaitons avoir une situation claire et transparente, savoir où on en est, car des annonces nourrissent aussi certains phantasmes. Nous avons besoin de chiffres, de transparence, de documents. Il arrive que l'on nous refuse des informations que nous demandons, ce qui n'est pas du tout acceptable.

Qu'en est-il d'un éventuel audit, Madame la Ministre? Je pense qu'à l'aube de son nouveau contrat-programme, si nous voulons pérenniser Manège. Mons, un centre culturel important pour notre région, cet outil doit fonctionner dans

l'intérêt de tous. Un audit externe serait intéressant, car il permettrait d'avoir une idée réelle et réaliste de la situation et de la santé financière du Manège. Mons.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis parfois étonnée du ton de certains intervenants. À les entendre, je serais gestionnaire du Manège. Mons et seule la Fédération Wallonie-Bruxelles l'aurait géré depuis quinze ans! Le débat sur certains points devrait se faire ailleurs... Cela ne veut pas dire que je n'ai rien à vous communiquer. Je pense que vous devriez réserver votre courroux et votre ire à d'autres, dans le lieu adéquat qui est avant tout le niveau local.

Ma prise de fonction n'a précédé Mons 2015 que de quelques mois, soit bien après son organisation, son financement et les choix du commissaire, des mandats, des engagements ainsi que des fusions qui avaient été acceptées politiquement, à différents niveaux de pouvoir, notamment par la Fondation Mons 2015 et par le Manège. Mons – instances où, me semble-t-il, tous les partis sont représentés, sauf exception.

La situation que vous décrivez ne me plaît pas, bien évidemment. Elle démontre à l'envi la nécessité des réformes que j'ai décidé de prendre. Si, dans mon esprit, tout était idéal en termes de gouvernance, je n'aurais pas déposé un avant-projet de décret, dont nous venons de parler abondamment, visant à imposer des proportions d'investissements dans la part artistique, dans l'emploi artistique. Ce texte imposera aussi, le cas échéant – et nous le ferons – des normes de gouvernance en matière de renouvellement de direction, de nombre de mandats, de rémunérations décentes, en tenant compte que nous devons attirer des talents – ce n'est pas parce qu'ils travailleront pour la culture que les gestionnaires devront être mal payés. Il ne faut pas tout à coup tenir un discours qu'on ne tient pas pour les banques, mais qui vaudrait pour les directeurs artistiques.

Il est clair que c'est un secteur subventionné et que les disparités de rémunération trop importantes ne sont pas décentes. Il y a des questions à se poser à ce sujet.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous l'avez évoqué, a délégué un administrateur et un inspecteur. Comme les autres administrateurs, le nôtre aurait peut-être dû être plus vigilant, mais je n'ai pas les procès-verbaux des décisions prises à ce moment et de leurs motivations.

Par ailleurs, nous savons bien que Mons 2015, projet d'ampleur et qui a été une réussite au niveau artistique, nécessitait à la fois un commissaire et des employés de haut niveau, demandant des investissements accrus en matière de personnel pendant toute cette période, compte tenu de l'importance de la tâche et des missions internationales prévues. C'est une explication, pas une

excuse. Je me souviens d'une jeune femme très compétente qui s'occupait des relations internationales pour Mons 2015, mais dont l'emploi n'a plus de raison d'être.

Je pense qu'il faut faire la part des choses entre ce que Mons 2015 impliquait de dépenses objectivement normales complémentaires et ce qui relève d'une gestion peut-être mal régulée ou pas suffisamment prudente.

Le problème vient de la fusion des deux éléments et du fait que des contrats ont été conclus à durée indéterminée alors qu'ils devaient être limités à la période de Mons 2015, entraînant des préavis plus importants.

Dans l'analyse que vous devrez faire à l'échelon local, il faudrait faire le ratio entre les dépenses objectives que Lille avaient engagées en tant que capitale culturelle – pour les commissaires, les responsables, les prestations du personnel – et celles de Mons. Il s'agira d'un même ordre d'échelle.

Des questions se posent aussi sur la gestion classique et continue du Manège par rapport aux missions qui sont les siennes: le contrat-programme relatif au théâtre et les missions découlant des fusions qui ont eu lieu depuis 2003.

C'est en cela que le nouveau directeur ne peut être tenu responsable de tous les maux. Il prend des décisions en bon père de famille, même si elles ont dramatiques et regrettables – les auditions nous diront si une meilleure gestion aurait pu éviter cela. Toutefois, il essaie de remettre de l'ordre et d'assurer une trajectoire qui évite un déficit. Il amènera sans doute des propositions qu'il ne manquera pas d'expliquer.

Il faudra également responsabiliser davantage les membres du conseil d'administration, qui ne peuvent pas non plus se voir déposséder de décisions et d'informations sensibles en les déléguant de manière excessive à un organe de gestion plus restreint.

De 2003 à 2007, le Manège. Mons recevait deux subventions: l'une du secteur des centres culturels, l'autre du secteur des arts de la scène. En 2008, les subventions étaient globalisées au secteur des arts de la scène: c'est pourquoi la subvention globale d'environ 3 millions d'euros est passée à plus de 5 millions lors du dernier contrat-programme.

Nous avons à présent un nouveau cadre, un nouveau directeur, un nouveau projet, de nouvelles institutions et tout l'après-Mons 2015 qu'il faut maintenant valoriser et optimiser, notamment dans le domaine de la musique classique. Des projets sont en cours.

Nous allons passer une bonne partie de l'année 2016 à redéfinir et préciser les termes du nouveau contrat-programme du Manège en parts artistiques. Nous serons évidemment vigilants

pour que cette part soit réelle!

Nous limiterons le cas échéant les salaires des directions et nous assurerons que les lois sociales soient respectées, que les prestations des artistes soient correctement rémunérées, etc.

En matière de gouvernance, les administrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les commissaires de gouvernement devraient être plus actifs. Il faut revaloriser ce rôle tous secteurs confondus.

Une évaluation a eu lieu à mi-parcours, en décembre 2014, c'est-à-dire un mois avant le lancement de Mons 2015. Les membres du Conseil d'art dramatique (CAD) disaient constater qu'à mi-parcours, l'opérateur avait globalement respecté son cahier des charges et soulignaient le travail important du secteur musical et théâtral. Par contre, le manque de projets provenant du secteur de la danse leur posait question. Les membres souhaitaient également que l'opérateur soit attentif au travail des associations et au travail de médiation de la Maison Folie. Ils constataient également que la permanence des anciens secteurs restait présente, que l'approche thématique transdisciplinaire n'était pas encore suffisamment apparente et qu'un décloisonnement était nécessaire.

La commission d'avis soulignait que les membres devaient être attentifs aux changements prévus au sein de l'institution en 2016 et anticiper Mons 2015.

Combien le Manège comptait-il de postes de direction? Il faut savoir que certains étaient liés à cet événement international et vont donc disparaître.

Il y avait un directeur général et un administrateur général, responsables du management. La direction artistique comprenait deux personnes, historiquement responsables du Centre dramatique hennuyer et de l'ensemble Musiques Nouvelles. Il y avait également une direction pour la Maison Folie, et une autre, pour gérer les relations internationales. Ce dernier poste était en activité essentiellement pour Mons 2015. Enfin, il y avait un responsable de la communication et un responsable technique et logistique.

Le nouveau directeur a supprimé le poste d'administrateur général, ce qui représente le plus gros salaire parmi les licenciés et donc, à terme, une économie.

Le directeur souhaite faire évoluer le fonctionnement artistique et travailler avec des chefs de projet par secteur d'activités – ce qui me semble une bonne idée. Par ailleurs, quatre personnes seront responsables respectivement de la communication, de la production, de la technique et, enfin, des finances et de l'administration.

Je pense que l'information sur les salaires vous sera communiquée lors de l'audition qui aura lieu au conseil communal. Nous pourrons ensuite

en discuter ici.

Bien entendu, toutes les obligations prévues dans l'avant-projet de décret s'appliqueront au Manège. Nous négocierons pour éviter que ne se reproduise une situation comme celle des directeurs de théâtre, qui illustre à quel point nous avons besoin d'une autre gouvernance et d'un autre cadre décretaal sans nuire pour autant à la qualité du travail des équipes artistiques et des projets importants.

Ainsi que nous en avons longuement parlé avec M. Maroy, les garde-fous seront inscrits dans le nouveau décret.

En discutant avec les équipes de Mons, il nous est apparu que la médiathèque offrait l'espace et l'opportunité d'abriter le PointCulture, en tant que lieu décentralisé. D'autres ASBL proches du secteur pourraient également y être hébergées. Cela deviendrait ainsi véritablement la Maison des artistes. J'en ai déjà parlé avec l'une ou l'autre personne. Ces discussions sont en cours.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses. J'entends vos garanties pour le futur tant en ce qui concerne la nouvelle réglementation, qui ne s'appliquera d'ailleurs pas uniquement au Manège, qu'en ce qui concerne de nouvelles normes de gouvernance et le respect pour la culture et la création.

Je maintiens que ma formation politique demande expressément que toute la clarté soit faite publiquement sur ce contrat en particulier. Aujourd'hui, vous ne nous avez pas donné plus d'informations à ce sujet. J'aimerais savoir ce qui justifie des indemnités d'une telle hauteur. De manière générale, je trouve cette situation scandaleuse, mais je trouve surtout insupportable que des subsides importants de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent servir à payer de telles indemnités au détriment de la culture.

M. Vasseur et le nouveau directeur seront entendus à huis clos en commission à la Ville de Mons, c'est fort bien, mais nous souhaitons aussi que soit faite publiquement toute la clarté sur ce dossier. Nous enverrons au président une demande d'audition du nouveau directeur et de l'ancien. Il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas les entendre aussi dans notre commission.

Je vous remercie pour votre réponse sur la Médiathèque et sur la décision de la transformer en PointCulture.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Je vois trois possibilités: soit vous n'êtes pas informée correctement, soit vous ne connaissez pas le dossier, soit vous faites de l'enfumage. Je trouve votre attitude scandaleuse. La Fédération Wallonie-Bruxelles donne 5,3 millions au Manège, la Ville de Mons en donne 900 mille, et vous nous renvoyez au Conseil communal de la ville de Mons! Vous êtes le pourvoyeur de fonds, à plus de

90 %, de l'institution et vous nous dites qu'«il y aura une audition au Conseil communal; voyez s'il est possible de remettre de l'ordre...» Comme si l'Hôtel de ville avait la tutelle...

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je n'ai jamais dit ça, je vous ai parlé de contrat. Les éléments vous seront donnés au Conseil communal de Mons.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Ce n'est pas normal, Madame la Ministre. C'est vous qui êtes l'organe de tutelle, c'est à vous d'obtenir ces éléments, pas au Conseil communal de Mons! Vous êtes, je vous le rappelle, le propriétaire de l'Arsonic et le principal pourvoyeur de fonds. Le Manège est un organe de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est situé à Mons. C'est ce qui explique le financement de moins de 10 % dans le chef de la Ville de Mons.

Dire qu'il y aura une audition au Conseil communal, c'est trop léger. Vous donnez le sentiment que c'est le collège de la Ville de Mons qui gère cet organe. Ce n'est pas le cas. Des administrateurs ont certes été désignés par la Ville, mais le leadership était assuré par un organe de la Fédération.

Vous avez également dit qu'en vue de Mons 2015, il y avait eu des engagements. Connaissez-vous le type de personnel licencié à l'heure actuelle? Ce sont des femmes de ménage et des informaticiens. Comment l'expliquez-vous? Les engagements du Manège n'avaient rien à voir avec Mons 2015. Les engagements du personnel nécessaire à la réalisation de Mons-capitale de la Culture ont été faits via la Fondation et, dans certains cas, via le Manège. Tous ces engagements étaient des contrats à durée déterminée et étaient contrôlés. Le volume de personnel a augmenté bien avant la désignation de la ville de Mons en tant que capitale européenne de la Culture. Il s'agit d'un problème de gestion.

Je ne vous demande pas de me désigner untel comme responsable, et d'ailleurs je ne m'adresse pas à vous en tant que personne, car, finalement, vous n'avez que peu de responsabilités dans ce dossier. Mes remarques pourraient s'adresser à vos prédécesseurs. Néanmoins, en tant que ministre de la Culture, vous aviez la responsabilité de vous faire communiquer toutes les informations utiles dans ce dossier.

Vous ne demandez pas d'explications au sujet des grilles salariales et de la part réservée aux prestations artistiques. Soit vous l'avez fait, mais souhaitez rester discrète à ce propos, soit vous ne les avez pas demandées, et cela m'apparaît comme une faute.

Le tableau n'est peut-être pas aussi noir qu'on le dit. En effet, le nouveau directeur dit qu'il ne reste que 4 ou 5 % pour la programmation culturelle, mais qu'entend-on par-là? Le finance-

ment des bâtiments n'entre-t-il pas, dans une certaine mesure, dans la réalisation d'une politique culturelle? Si vous ne disposez pas de salle, vous ne pouvez pas produire de spectacle! Les salaires des artistes sont-ils inclus ou non?

Il sera nécessaire de définir les ratios de programmation culturelle que vous évoquez par rapport aux frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement purement administratifs doivent aussi être pris en compte.

Nous devons obtenir la clarté, mais vous ne la demandez pas, prétextant que nous aurons des auditions en commission du Conseil communal de la ville de Mons. Quand on sait que la Fédération accorde 5,3 millions d'euros, je trouve cela hallucinant!

Vous pouvez nous dire que les faits sont exagérés et montés en épingle par la presse qui en fait un *show*, je considère que ce dossier est révoltant, car personne ne veut assumer une part de responsabilité.

Pourtant, certains sont responsables et même si on ne les désigne pas, nous devons essayer d'obtenir la lumière.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Qu'ont fait vos deux administrateurs? Adressez-vous à votre parti!

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – J'allais y venir. J'ai demandé à les voir et à recevoir les procès-verbaux.

Ils ont réclamé les grilles salariales, mais cela leur a été refusé par trois fois. Chaque fois, on leur a dit que les salaires faisaient partie de la vie privée.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est qu'il ne savent pas faire leur travail d'administrateurs! Ils devaient démissionner et d'autres personnes devaient être désignées.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Il est déplorable de nous reprocher d'avoir deux administrateurs.

Madame, vous êtes ministre et jusqu'à preuve du contraire, vous négociez les contrats-programmes, ce qui est plus important encore.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est ce que je fais pour l'avenir, Monsieur Bouchez!

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Pour bien préparer l'avenir, il faut connaître la façon dont les choses se sont passées.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous venez ici faire votre *show* mais vous avez raté deux heures de discussion sur la façon dont nous allons réguler ...

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Cela n'a rien à voir!

Vous avez donné de l'argent sans savoir ce qu'on en a fait!

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez raté deux heures d'explications sur la manière dont le nouveau décret va répondre à toutes vos critiques!

Je prends des décisions pour l'avenir afin d'éviter ces situations. Je ne fais pas de *show*, je travaille!

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Si vous voulez prendre de bonnes décisions pour l'avenir, vous devez savoir comment les choses se sont passées.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est fait et cela a été même décidé au niveau du gouvernement.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Savoir comment cela s'est passé me semble être le bon sens. Mais peut-être avez-vous une autre vision des choses.

Enfin, je suis ravi que le décret réponde à ces problèmes et je ne vous mets pas en cause à ce sujet. Cependant, il est trop facile de dire que l'on prépare le futur tout en oubliant le passé, que l'on fait solde de tout compte et que chacun peut rentrer paisiblement chez lui.

La responsabilité politique consiste à bien préparer l'avenir, mais aussi à assumer le passé. Vous n'êtes pas responsable de ce passé, mais aujourd'hui, vous avez la responsabilité de connaître ce qui s'est réellement produit.

**M. le président**. – Les incidents sont clos.

## 7 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 7.1 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement des arrêtés d'application du décret arts plastiques»

**M. Patrick Prévot (PS)**. – Madame la Ministre, l'article 67 du décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques prévoit que le texte entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mon groupe est déjà revenu à plusieurs reprises sur l'application de ce décret. Vous pourrez peut-être nous donner une réponse précise sur votre timing.

L'objectif de ce décret consiste, d'une part, à organiser les différents types de soutien, à savoir

les bourses, les soutiens ponctuels, les conventions et contrats programmes et, d'autre part, à assurer la transparence et l'objectivation des mesures de soutien. Ce texte permet une saine gestion des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit de la professionnalisation des opérateurs.

Le 2 décembre dernier, à l'occasion de l'atelier sur les arts plastiques organisé dans le cadre de l'opération *Bouger les lignes*, un représentant de votre cabinet a affirmé publiquement que la rédaction des arrêtés pourrait prendre encore énormément de temps. Cette réponse est particulièrement surprenante alors que l'application de ce décret n'a aucun impact budgétaire. Il me semble que, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier, les opérateurs sont dans une grande insécurité juridique.

Madame la Ministre, le champ d'application de ce décret est très large puisqu'il concerne l'architecture, les arts textiles, le design, le dessin, l'estampe, l'illustration, la mode, la peinture, la photographie, la sculpture, mais aussi les arts numériques et technologiques ainsi que la vidéo d'art. Ce secteur est peu organisé et sa voix est malheureusement trop rarement entendue et portée par les médias. C'est mon travail de terrain qui me permet de vous faire part de l'incertitude des créateurs et associations et mon rôle de député de leur transmettre vos réponses sur différents aspects.

Où en est précisément la rédaction des arrêtés d'application? Quand seront-ils présentés au gouvernement? La commission consultative des arts plastiques a-t-elle été chargée de se pencher sur les arrêtés d'exécution? Envisagez-vous le cas échéant de revoir le texte décretaal et, dans l'affirmative, sur quels aspects? Des avenants ont-ils été conclus pour 2016 avec les opérateurs bénéficiant de conventions et/ou contrats-programmes? De nouvelles missions sont-elles précisées dans ces avenants? Les budgets consacrés aux arts numériques s'inscrivent-ils dans la mécanique des aides prévues par le décret? Celui-ci prévoit-il d'octroyer un soutien pour la participation à des résidences d'artistes? Vous avez également à plusieurs reprises évoqué la nécessité d'encourager ce type de projet. En 2016, quels sont les conditions et les moyens réservés aux résidences d'artistes dans une des disciplines prévues par le décret relatif aux arts plastiques?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le soulignez très justement, le champ d'application de ce premier décret pour le secteur des arts plastiques est très large. Une réflexion de fond m'apparaît nécessaire à la fois pour établir un premier arrêté d'application définissant le cadre précis dans lequel les aides ponctuelles et pluriannuelles prévues seront effectivement octroyées, ainsi qu'un second arrêté spécifique pour la conservation et la valorisation des œuvres d'art contemporain acquises ou qui le seront dans le futur. Comme vous le savez, la question de la valorisation de notre collection constitue

un enjeu crucial pour le secteur et, si notre politique d'acquisition est parfois très intéressante institution par institution, elle manque de cohérence.

La Commission des arts plastiques est actuellement chargée de mener une réflexion de fond sur la manière d'acquérir et de valoriser les œuvres d'art dans le futur. Une synthèse de ces réflexions a été sollicitée auprès de mon administration pour le 31 mars au plus tard. L'instance d'avis sera, comme il se doit, impliquée dans la réflexion permettant d'établir le premier arrêté que j'ai évoqué ci-dessus. La conclusion des ateliers et coupoles de *Bouger les lignes* seront précieuses pour permettre la définition d'un cadre précis de soutien efficient pour les artistes et les institutions qui les promeuvent. Je pense notamment que le processus des bourses instauré dans le décret mérite d'être décliné sous plusieurs angles, sachant l'importance que revêt ce type d'aide pour les artistes.

Il ne m'apparaît pas nécessaire pour l'heure de modifier ce décret qui n'a pas encore deux années d'existence. Le cas échéant, je suis prête à le faire sur la base des réflexions qui seront évoquées dans ce groupe. Le décret offre un cadre assez large pour permettre de travailler à son exécution tout en mettant en place des aides ponctuelles et pluriannuelles et le traitement général y affèrent.

Il n'y a pas lieu d'établir des avenants pour les opérateurs dont la convention arrive à échéance le 31 décembre prochain puisque l'objectif est de reconduire les conventions concernées pour une période de quatre années sur la base d'une évaluation favorable évidemment. L'administration a reçu la consigne de nous faire parvenir l'ensemble des avis de la Commission des arts plastiques pour la fin du mois de janvier au plus tard. Sur cette base, on notifiera les décisions, ce qui permettra aux services de procéder à la rédaction de nouvelles conventions.

Les budgets consacrés aux arts numériques sont explicitement repris dans le décret paru en 2014 qui intègre également les budgets qui leur sont dévolus. Le chapitre consacré au soutien ponctuel, tel qu'il est libellé dans le décret, est rédigé d'une façon suffisamment large pour permettre aux aides des différents secteurs repris dans le champ du décret de s'y raccrocher.

En ce qui concerne la participation à des résidences d'artistes, le décret stipule exactement qu'il vise entre autres la recherche ou la formation relevant exclusivement des arts plastiques, y compris la participation à des résidences d'artistes.

**M. Patrick Prévot (PS)**. – La ministre a lu sa réponse tellement rapidement que je n'ai pas eu le temps de prendre note de tout. Je la relirai quand les services l'auront mise en ligne.

La partie relative à l'acquisition des œuvres

ne relève pas vraiment du décret relatif aux arts plastiques, mais j'ai entendu ce que vous souhaitiez nous expliquer. Par contre, je suis d'accord avec vous pour dire le champ d'application est trop large. À la volée, j'ai pu également noter que nous devrions y voir plus clair le 31 mars au plus tard. Je ne manquerai pas de revenir vers vous le cas échéant en fonction de l'état d'avancement de ce dossier.

**7.2 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation du CSEP à la procédure d'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente»**

**M. Patrick Prévot (PS).** – En 2016, le budget de l'Éducation permanente s'élève à plus de 30 millions d'euros et, contrairement à d'autres secteurs culturels, ce domaine n'a pas subi de diminution d'un pour cent des conventions et des contrats-programmes. Cette décision, prise dans le cadre des budgets de 2015 et de 2016, témoigne certainement de votre souci de préserver les moyens de ce secteur dans le contexte sociétal particulièrement trouble que nous traversons. Je m'en réjouis.

Ces derniers mois, vous avez évoqué à plusieurs reprises la possibilité de modifier le décret relatif à l'éducation permanente. Par ailleurs, celui-ci prévoit qu'une évaluation doit être réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) en association avec le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP). Celle-ci a déjà pris du retard puisqu'elle aurait dû être réalisée en 2015.

Madame la Ministre, en décembre, vous m'aviez indiqué que la note de méthodologie serait présentée au début du mois de janvier. Pouvez-vous présenter à notre commission la méthodologie adoptée par votre cabinet, l'OPC et le Conseil pour cette évaluation? Quelles ont été les principales recommandations transmises par le Conseil sur cette note et ont-elles été intégrées dans le cahier des charges? Quelle est la procédure prévue pour la désignation des chargés de l'évaluation et dans quel délai les résultats devraient-ils être présentés?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour rappel, le 13 novembre 2015, j'ai invité les membres du CSEP à une réunion de travail afin de tracer les grandes lignes de l'évaluation. À l'issue de la réunion, j'ai chargé l'OPC de rédiger une note de cadrage à l'intention du CSEP. Ce document m'a été communiqué et je l'ai remanié pour que les objectifs soient plus

ambitieux. En effet, il m'a semblé qu'il fallait assurer une participation accrue du secteur et, surtout, des utilisateurs, et donner une opportunité de reconsidérer les missions de façon à être encore davantage en phase avec nouveaux besoins sociétaux. Une nouvelle réunion aura bientôt lieu. L'évaluation sera participative. Elle rassemblera les différents acteurs et sera basée sur des questionnaires destinés à recueillir un maximum d'avis. Le texte est finalisé. Il sera prochainement soumis à l'instance de concertation. Ensuite, je le communiquerai au gouvernement pour information. Les travaux seront lancés dans les semaines à venir.

Le cahier des charges prévoit une expertise externe. J'aimerais que nous puissions aussi bénéficier d'une expertise universitaire. Les premiers résultats devraient être disponibles dans les prochains mois. Nous voulons que cette évaluation soit terminée en 2016 de façon à ce qu'elle constitue une base de discussion pour encore bonifier le secteur, en collaboration avec celui-ci.

**M. Patrick Prévot (PS).** – J'ai noté une série d'éléments et votre volonté, Madame la Ministre. Pour l'instant, je n'y vois pas très clair. J'entends que des rencontres auront lieu prochainement et qu'une évaluation participative sera menée, afin de recueillir l'avis des différents acteurs de terrain, ce qui est louable. Je reviendrai tout de même vers vous prochainement pour d'autres éclaircissements.

## 8 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les interpellations à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Véronique Salvi, intitulée «Troisième rencontre présentant les avancées de *Bouger les lignes* à Liège» et de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Emploi et formation couple *Bouger les lignes*», sont reportées.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Carine Lecomte, intitulée «Vaccination», et de M. Patrick Prévot, intitulée «Augmentation de travailleurs médico-sociaux, coordinateurs et responsables des coordinateurs de l'ONE conjugale pendant la grossesse», sont retirées.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Graziana Trotta, intitulée «Signalétique des films», et de Mme Véronique Salvi, intitulée «Suite du Plan SEMA», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 05.*

VERSION PROVISOIRE